

Schéma Directeur d'eau potable de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

CONSULTING

SAFEGE
Aix Métropole - Bâtiment D
30, Avenue Henri Malacrida
13100 AIX EN PROVENCE

Direction France Sud Outre-Mer

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safège.com

Vérification des documents IMP411

Numéro du projet : 20MAX100

Intitulé du projet : Schéma Directeur d'eau potable de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon

Intitulé du document : Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
1	BORGARINO Jean	KNAPEN Olivier	08/2022	Version initiale

Sommaire

1.....	Bilan des phases précédentes.....	4
1.1	Les 2 enjeux du schéma directeur	4
1.2	Phase 1 - Etat des lieux	4
1.3	Phase 2 - Campagne de mesure et mise au point d'outils	6
1.4	Phase 3 - Scénario d'aménagement	7
2.....	Phase IV : Schéma directeur	9
2.1	Objectifs et organisation de la phase	9
2.2	Composition des fiches action.....	9
2.3	Programmation des opérations.....	11
3.....	Enjeu 1 – Hydraulique : Programme de travaux	12
4.....	Enjeu 2 - Patrimoine : Programme de travaux	16
5.....	Bilan des investissements par enjeu	26

Tables des illustrations

Figure 1 Composition des fiches action..... 10

Figure 2 Programmation générale des opérations..... 11

Table des tableaux

Tableau 1 Synthèse du travail effectué en phase 1..... 4

Tableau 2 Synthèse du travail effectué en phase 2..... 6

Tableau 3 Synthèse du travail effectué en phase 3..... 7

Tableau 4 Opérations programmées pour l'enjeu 1..... 12

Tableau 5 Opérations programmées pour l'enjeu 2..... 16

Tableau 6 Programme de travaux global par thème et échéance..... 26

Table des annexes

Annexe 1 Programme de travaux

Annexe 2 Cartographie des opérations avec chiffrage et planning

Annexe 3 Fiches opérations

1 BILAN DES PHASES PRECEDENTES

1.1 Les 2 enjeux du schéma directeur

En amont du lancement de l'étude, la CCPAL avait identifié trois enjeux principaux qui forment les axes majeurs du présent schéma directeur. La structuration des rapports et des analyses est construite autour de ceux-ci :

Enjeu 1 : Dresser le diagnostic de fonctionnement hydraulique du système

- Proposer des méthodes pour la résolution des anomalies Plomb et CVM
- Identifier les conditions de mise en place des sécurisations restant à réaliser
- Engager la CCPAL vers une rationalisation du nombre d'ouvrages à exploiter

Enjeu 2 : Pérennisation des ouvrages

- Gestion des ouvrages : Etat des lieux des ouvrages et solutions pour les pérenniser
- Gestion patrimoniale :
 - Analyse patrimoniale du réseau : classement des tronçons par état du réseau
 - Capitaliser sur l'état du patrimoine et planifier les travaux à 15 ans
- Changement climatique : anticiper les changements à venir

1.2 Phase 1 - Etat des lieux

Le tableau ci-dessous synthétise le travail réalisé en phase I du schéma directeur. Lors de ce travail, on relève notamment :

- La construction d'outils d'analyse à destination de la CCPAL ;
- La réalisation d'atelier de partage et d'échange pour cibler les attentes des agents CCPAL et accompagner leur montée en compétence.

Tableau 1 Synthèse du travail effectué en phase 1

Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
Hors enjeux - Démographie et urbanisme	Analyse des données INSEE des PLU et du SCoT – Impact sur les infrastructures d'eau potable	+2 382 habitants supplémentaires à horizons 2035, majoritairement concentrés sur les polarités principales et les pôles de proximité.
E1 – Analyse de l'anomalie au Plomb	Campagne de mesure et modélisation inverse pour maîtriser le fonctionnement du réseau du centre-ville Analyse sur les temps de séjours	Absence de vanne fermée sur le réseau susceptible d'expliquer les taux de plomb observés. L'apparition des taux élevés de plomb concomitante à la mise en place d'une nouvelle sectorisation avec le découpage en deux secteurs « étanches » du centre-ville.
E1 – Anomalie au CVM	Analyse sur les temps de séjour sur les linéaires concernés de Rustrel et Saignon	Proposition de la mise en place d'une purge à Rustrel Basculement de l'alimentation du chemin des bruns sur un secteur moins producteur de CVM

Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
E1 – Analyse des données de sectorisation	Traitement des données de télégestion de l'année 2020	Répartition hétérogène des volumes distribués en fonction du type et de la taille des communes (réseau urbain ou plus rural). Les rendements sont plus homogènes, avec une moyenne de 77% sur l'ensemble du périmètre d'étude. L'analyse par secteur rejoint les données par commune avec seulement 2% d'écart en volume. En 2020, il n'y a plus de commune considérée comme « médiocre » selon les critères de l'agence de l'eau RMC Dégradation des indicateurs sensible sur plusieurs communes qui devront être suivies attentivement
E1 – Analyse des actions antérieures sur les économies d'eau	Analyse des volumes de fuites à partir des données de télégestion	Les actions pour les économies d'eau sont constantes depuis 2015, tant au niveau communal qu'au niveau global du périmètre de la régie de la CCPAL : - Baisse des volumes consommés par le service - Effort continu sur la recherche et réparation de fuites
E1 – Analyse du potentiel existant sur la rationalisation des réservoirs	Analyse du ratio d'ouvrage/km de réseau desservi Etude sur le fonctionnement hydraulique	14 projets de rationalisation des ouvrages sont proposés sur 9 communes Seules Rustrel et Céreste nécessitent une augmentation de capacité de stockage pour compenser l'abandon d'ouvrages Caseneuve ne dispose pas d'une autonomie de 24h
E1 – Etude de la situation à l'horizon 2035	Bilan besoin ressource en situation actuel et à l'horizon 2035	Dotation hydrique domestique totale 2020 : 144 l/jr/hab. Baisse de 16% par rapport au SDAEP de 2013 Bilan besoin ressource (actuel et 2035) : Excédent en période d'étiage ; dépendant des achats d'eau en période estivale
E2 – Audit des ouvrages du territoire Régie	Visite des ouvrages avec analyse de la vulnérabilité et contrôle visuel du GC	Observations régulièrement constatées : ○ Absence de détection anti-intrusion (porte d'entrée et accès à la cuve) : 6 ouvrages ; ○ Absence d'échelle d'accès à l'intérieure de la cuve : 13 ouvrages ; ○ Vidange non adaptée ou non-fonctionnelle : 7 ouvrages ; ○ Capot non-conforme aux préconisations ASTEE : 32 ouvrages. Contrôle visuel réalisé sur le génie civil a identifié 8 ouvrages avec des désordres importants, tels que : ○ Présence de fissures et épaufures ; ○ Evacuation pluviale non-fonctionnelle ; ○ Traces d'infiltrations ou d'humidité.

Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
E2 – Analyse des plans (SIG)	Examen des couches SIG de la collectivité Atelier SIG	Renseignement SIG hétérogène entre les couches et les objets qui les composent Besoin de renseignement des données manquantes et réflexion sur l'organisation de la donnée entre et au sein des couches.
E2 – Se préparer à demain – thème changement climatique	Réflexion sur la sensibilité des ressources actuelles et futures Focus sur la ressource de Céreste	Sur les 19 ressources sollicitées, 11 sont considérées comme sensibles à la sécheresse. Une diminution de la recharge des nappes de 10 à 25% est attendue à l'horizon 2065 sur le bassin Rhône Méditerranée Corse. Certaines ressources de la CCPAL, déjà fragiles aujourd'hui, risquent d'être fortement impactées. La nappe de Caudon est directement dépendante de la pluviométrie et est donc très impactée en cas de faible recharge. La récurrence des hivers sans pluie générée par le changement climatique entraînera un déficit chronique sur la ressource et l'incapacité de desservir la commune de Céreste par les forages.
E2 – Se préparer à demain – thème potentiel de production d'énergie	Recherche de site propice au turbinage Evaluation des productions envisageables par ouvrage et de la rentabilité des sites pour le photovoltaïque	Pas de potentiel de production par turbinage. Sur les 52 sites AEP considérés, 14 apparaissent intéressants pour la production photovoltaïque. Pour les sites d'assainissement, seule la nouvelle station d'Apt-Chêne semble propice à l'installation d'équipements photovoltaïques

Les principaux résultats de la phase I sont synthétisés dans la fiche de synthèse, dont l'objectif est la communication vers l'externe.

1.3 Phase 2 - Campagne de mesure et mise au point d'outils

La seconde phase visait deux objectifs :

- ☐ Préciser et/ou compléter le diagnostic de phase 1 avec des investigations complémentaires et une campagne de mesure ;
- ☐ Créer des outils et méthodes en phase avec les besoins des équipes de la CCPAL et les familiariser avec leur utilisation.

Le tableau ci-dessous rappelle les principaux travaux effectués en phase 2 :

Tableau 2 Synthèse du travail effectué en phase 2

Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
E1 – Construction du modèle	Représentation structurelle et fonctionnelle du réseau Renseignement des paramètres environnementaux (altitude)	○ 48 réservoirs pour un volume total de stockage de 17 100 m³ ; ○ 19 captages et 1 achat d'eau ; ○ 36 stations de pompage et surpressions ;
E1 – Campagne de mesure	Campagne de mesure par zone avec ouverture de PI (25 zones)	Définition des rugosités pour les zones avec ouvertures de PI

Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
E1 – Calage du modèle des différents systèmes	Campagne de mesure « classique » sur Céreste	Modélisation inverse sur la commune de Rustrel
	Calage par modélisation inverse et à partir des données de télégestion	Un calage « souple » est préféré à un calage trop rigide mais plus exact. Cela permet de garder des résultats pertinents lors de tests de nouvelles configurations.
E2 – Enquêtes documentaires	Analyse diachronique sur les réseaux Analyse diachronique sur les ouvrages	Amélioration de la connaissance patrimoniale pour les dates de pose sur les réseaux de la CCPAL ○ avant analyse : 29% ○ Après analyse diachronique réseau : 36% ○ Après analyse diachronique ouvrage : 71%
E2 – Réflexion sur outil SIG	Echange avec le service et l'éditeur du logiciel X'Map	Le logiciel Qgis est une alternative intéressante pour compléter les insuffisances de X'map par rapport aux besoins du service
E2 – Benchmark des outils de GMAO	Echange avec les éditeurs de logiciel : Mainta, Dima Maint, DLM Soft, Astech	La MàJ de la solution As-tech (déjà utilisée par la CCPAL) est peu différenciante par rapport à l'acquisition d'un nouveau logiciel
E2 – Benchmark des outils de gestion patrimoniale	Rappel des principes de la gestion patrimoniale Présentation succincte de quelques outils existants	La gestion patrimoniale doit s'appuyer sur des données les plus complètes possible et régulièrement mises à jour. Il est donc important de renseigner les données manquantes et de s'assurer que la base de données est correctement alimentée au long de la vie du réseau.

Les principaux résultats de la phase I sont synthétisés dans la fiche de synthèse, dont l'objectif est la communication vers l'externe.

1.4 Phase 3 - Scénario d'aménagement

La troisième phase du schéma s'est concentrée sur le diagnostic des problématiques identifiées dans les phases précédentes. Pour chaque problématique, ou objectif à atteindre, des préconisations (actions d'exploitations, travaux, investigations complémentaire) ont été émises. Lorsque pertinents, la comparaison de plusieurs scénarios est proposée.

Le tableau ci-dessous rappelle les principaux travaux effectués en phase 3 :

Tableau 3 Synthèse du travail effectué en phase 3

Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
E1 – Bilan du fonctionnement du réseau du Centre Ancien d'Apt	Modélisation inverse Analyse des temps de séjours Prélèvements ARS	La désectorisation proposée dès la Phase 1 a été suivie par une baisse des taux de plomb. Les points encore non conformes sont liés à des branchement plomb non encore renouvelés
E1 – Bilan du fonctionnement des bras soumis à CVM	Analyse des temps de séjours Etude des capacités d'alimentation alternatives	Mise en place d'une purge au niveau du Château du Clos Alimentation alternative à partir du village de Saignon – 400ml en DN50

Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
E1 – Focus sur la directive européenne sur la qualité/turbidité	Analyse des données de turbidité sur les stations de traitement de la CCPAL	Le forage de la Bardon est le seul qui respecte les nouveaux critères : 0.3 NFU pour 95% des échantillons - Aucun dépassement de 1 NFU
E1 – Focus sur la réduction des volumes de fuites	Diagnostic des secteurs en fonction de l'ILI et des taux de casses	Identification des actions par secteurs en fonction de leurs caractéristiques : - Régulation de la pression - Réduction des délais d'intervention
E1 – Etude de plusieurs scénarios pour la rationalisation du nombre d'ouvrages	Consolidation des propositions de rationalisation de Phase 1 retenues par la modélisation	6 scénarios sont retenus pour la rationalisation des réseaux Un scénario supplémentaire se focalise sur la réduction des pressions fortes en prenant en compte l'impact sur la DECI
E1 – Etude de la sécurisation des communes	Construction des scénarios de secours à partir de la modélisation	6 scénarios de sécurisation sont présentés pour les communes ne disposant pas de secours. Un scénario se focalise sur la recherche d'une nouvelle ressource pour l'alimentation de la CCPAL en cas de perte de la ressource de Banon
E2 – Gestion des ouvrages	Hiérarchisation et chiffrages des travaux identifiés lors des visites de phase 1	
E2 – Gestion patrimoniale	Analyses de l'état des réseaux : - NETSCAN - AMC Atelier de gestion patrimoniale	L'analyse NETSCAN est limitée par les données disponibles, elle est complétée par une AMC 32 km de réseau sont identifiés pour le programme de renouvellement L'atelier sur la gestion patrimoniale permet de mettre en perspective les sujets concernés tout au long du schéma
E2 – Se préparer à demain – impact du changement climatique	Définition des indicateurs de crises par ressource et proposition d'équipement de suivi	Principe du suivi des nappes : Engager un contrôle biannuel du niveau de nappe - Si l'écart par rapport au niveau moyen est trop important une alerte est déclenchée Les seuils d'alerte sont définis en fonction de la méthode de mesure actuelle du niveau de chaque nappe et devront être consolidés dans les années à venir
E2 – Se préparer à demain – diminuer la vulnérabilité des sites de production	Analyse des vulnérabilités par ouvrage et des mesures à prendre pour les réduire Focus sur le site de Fangas	Définition d'un programme de travaux spécifique pour diminuer leur vulnérabilité vis-à-vis des actes de malveillances. Identification des procédures à déployer pour compléter les travaux. Le site de Fangas présente des vulnérabilités pouvant impacter ses capacités de production. Cependant les mesures de maîtrise des risques à déployer pour limiter les impacts voire les supprimer complètement s'avèrent peu onéreuses et peu complexes à mettre en place.

Les principaux résultats de la phase 3 sont synthétisés dans la fiche de synthèse, dont l'objectif est la communication vers l'externe.

2 PHASE IV : SCHEMA DIRECTEUR

2.1 Objectifs et organisation de la phase

La phase 4 constitue le plan de mise en œuvre des actions identifiées dans les phases précédentes. Il s'agit de la version opérationnelle de l'étude.

Chaque opération de travaux / solution fait l'objet d'une fiche action dans laquelle est précisé :

- ☐ l'orientation technique choisie ;
- ☐ un plan de localisation ;
- ☐ l'investissement financier associé à la réalisation de l'opération ;
- ☐ le niveau de priorité de l'opération et l'échéance définie avec la CCPAL.

Ces fiches sont complétées par les rendus des couches SIG et des cartographies associées.

2.2 Composition des fiches action

La figure ci-dessous présente la composition type d'une fiche action :

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'eau potable de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Schéma Directeur d'Eau Potable
Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Phase 4 - Fiche opération

Caractéristiques générale de l'opération			
Code opération	QUAL_APT_1	Commune	Apt
Enjeux principal	Qualité		
Priorité :	1	Opérations associées :	
Échéance :	-	0	
Coût (€ HT) :	30 900 € HT + incertitude 15% : 35 535 € HT	Quantité :	1 Forfait
Type :	Problématique plomb		
Opération :	Sectorisation "ouverte" du centre-ville		
Détails ou commentaire :	Mise en place de 3 débitmètres de sectorisation : - Rue des Suisses DN100 - Rue Saint-Pierre DN150 - Quai du Général Leclerc DN200		

Plan de localisation	

Suivi de réalisation	
Etat d'avancement de l'opération:	Délais de réalisation (mois):

Caractéristiques générale:

- Code opération
- Commune
- Priorité et échéance
- Opérations complémentaires
- Coût, avec et sans prise en compte d'une incertitude de 15% liée aux fluctuations des prix post crise covid
- Type d'opération, description détaillée

Carte de localisation

Suivi de réalisation:

- Etat d'avancement de l'opération
- Délais de réalisation

Figure 1 Composition des fiches action

2.3 Programmation des opérations

Les opérations sont programmées sur la période 2023-2035. Certaines opérations, dont la réalisation est incertaine (potentiellement non nécessaires selon l'évolution de la situation), sont présentées à horizon 2045.

Le montage du programme a été réalisé avec la CCPAL lors d'une demi-journée d'échange, avec un objectif d'investissement annuel entre 1,5 et 2.2M€ HT.

Le tableau suivant présente, par thématique, la répartition des principales opérations dans le programme de travaux :

	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Investissement	1 003 k€	2 212 k€	1 958 k€	2 124 k€	2 132 k€	1 956 k€	2 186 k€	1 906 k€	1 855 k€	1 478 k€	2 211 k€	1 258 k€	1 619 k€
Ouvrages existants	Travaux issus du diagnostic P1					Travaux issus du diagnostic P1 pour les ouvrages concernés par la rationalisation							
Aménagements réseaux	Régulation de pression – 2-3 opérations/an Opération de rationalisation pour Buoux, Castellet-en-Luberon et Viens – Saint-Amas												
						Opération de rationalisation sur les autres communes							
Nouveaux ouvrages					Augmentation des capacités d’ouvrages dans le cadre de la rationalisation – Gardette (SMC) et Ht Service (RUS)					Rationalisation Céreste			
	Prospective et création du nouveau forage de Céreste					Prospective et création du nouveau forage « Confluence »							
Sécurisation	Diagnostic des ouvrages	Secours Viens -> SMC			Augmentation stockage CASE			Secours depuis la nouvelle ressource « Confluence »					
Gestion patrimoniale	RATIO_CERE_1	RATIO_SMC			RATIO_RUST			QUAL			SECU_APT		
	Exécution du plan de renouvellement des réseaux												
Qualité	Qualité Pb												
	Qualité CVM												
Performance des réseaux	Préloc												
Vulnérabilité	Travaux issus du diagnostic de vulnérabilité des ouvrages												

Figure 2 Programmation générale des opérations

3 ENJEU 1 – HYDRAULIQUE : PROGRAMME DE TRAVAUX

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations programmées autour de l'enjeu 1 :

Tableau 4 Opérations programmées pour l'enjeu 1

Numéro opération	Commune (Réseau)	Objectif des travaux	Échéance	Description / Action	Prix total HT estimé <i>y compris études et imprévus</i>	Prix total HT avec sécurité COVID <i>y compris études et imprévus</i>	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX														
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045	
Qualité																					
QUAL_APT_1	Apt	Amélioration de la qualité de l'eau distribuée	1	Mise en place de 3 débitmètres de sectorisation	30 900 €	35 535 €															
QUAL_RUST_1	Rustrel	Amélioration de la qualité de l'eau distribuée	1	Installation d'une purge automatique	2 500 €	2 875 €															
QUAL_SAIG_1	Saignon	Amélioration de la qualité de l'eau distribuée	1	Alimentation alternative de l'abonné soumis aux CVM - 400ml en PE DN50	84 000 €	96 600 €															
Performance des réseaux																					
CCPAL_PERF_1	CCPAL	Diminution des volumes de fuite	1	Achat de pré localisateurs mobiles	30 000 €	34 500 €															
Aménagements réseaux																					
REG_PRESS_APT_2	Apt	Régulation de pression	2	Mise en place d'un stabilisateur aval - DN100	3 300 €	3 795 €															
REG_PRESS_SAIG_1	Saignon	Régulation de pression	2	Mise en place d'un stabilisateur aval - DN100	3 300 €	3 795 €															
REG_PRESS_SMC_1	Saint-Martin- De-Castillon	Régulation de pression	2	Mise en place d'un stabilisateur aval - DN110	3 300 €	3 795 €															
REG_PRESS_SMC_2	Saint-Martin- De-Castillon	Régulation de pression	2	Mise en place d'un stabilisateur aval - DN120	3 400 €	3 910 €															
REG_PRESS_SMC_3	Saint-Martin- De-Castillon	Régulation de pression	2	Mise en place d'un stabilisateur aval - DN60	3 000 €	3 450 €															
REG_PRESS_APT_5	Apt	Régulation de pression	2	Mise en place d'un stabilisateur aval - DN150	3 500 €	4 025 €															
REG_PRESS_APT_3	Apt	Régulation de pression	2	Mise en place d'un stabilisateur aval - DN150	3 500 €	4 025 €															
REG_PRESS_RUS_1	Rustrel	Régulation de pression	2	Mise en place d'un stabilisateur aval - DN100 et d'un surpresseur en ligne	11 300 €	12 995 €															

Numéro opération	Commune (Réseau)	Objectif des travaux	Échéance	Description / Action	Prix total HT estimé y compris études et imprévus	Prix total HT avec sécurité COVID y compris études et imprévus	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX													
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045
REG_PRESS_APT_4	Apt	Régulation de pression	2	Mise en place d'un stabilisateur aval - DN60	3 000 €	3 450 €														
REG_PRESS_APT_1	Apt	Régulation de pression	2	Mise en place d'un stabilisateur aval - DN100	3 300 €	3 795 €														
REG_PRESS_VIE_1	Viens	Régulation de pression	2	Mise en place de 3 stabilisateurs aval - 2 DN100 + DN50	15 300 €	17 595 €														
REG_PRESS_VIE_2	Viens	Régulation de pression	2	Mise en place de 3 stabilisateurs aval - 2 DN120 + DN100	16 000 €	18 400 €														
REG_PRESS_SAIG_4	Saignon	Régulation de pression	2	Mise en place d'un stabilisateur aval - DN110	3 300 €	3 795 €														
REG_PRESS_CCPAL_1	Apt, Viens, Rustrel	Conformité DECI	2	- Mise en place de citerne souple de 30m3 - PI d'aspiration - Terrassement et clôture	37 700 €	43 355 €														
RATIO_BUOU_1	Buoux	Rationalisation	1	Mise en place d'un stabilisateur aval - DN70	4 900 €	5 635 €														
RATIO_CAST_1	Castellet	Rationalisation	1	Mise en place d'un stabilisateur aval - DN100	6 200 €	7 130 €														
RATIO_SMC_1	Saint-Martin-De-Castillon	Rationalisation	2	- Mise en place de 2 stabaval DN50 et DN100 - Reprise du pompage de Bardon : Q=21m3/h ; HMT = 220mCE	26 100 €	30 015 €														
RATIO_RUST_1	Rustrel	Rationalisation	2	- Reprise du pompage des Jeanjeans : Q=23m3/h ; HMT = 240mCE - Connexion du quartier Belon à la distribution de Rustrel : 500ml en DN100 - PVC	133 500 €	153 525 €														
RATIO_CERE_1	Céreste	Rationalisation	3	- Mise en place de 2 stabilisateurs aval : DN100 et DN150 - Reprise du pompage de Caudon : Q=39m3/h ; HMT = 85mCE - Reprise du pompage de Gardette : Q=22m3/h ; HMT = 75mCE	32 800 €	37 720 €														

Numéro opération	Commune (Réseau)	Objectif des travaux	Échéance	Description / Action	Prix total HT estimé y compris études et imprévus	Prix total HT avec sécurité COVID y compris études et imprévus	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX													
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045
RATIO_VIEN_1	Viens	Rationalisation	2	- Mise en place de 2 stabilisateurs aval : DN100 - Aménagement de la distribution Arconade - Mise en place d'un surpresseur en ligne : HMT	25 400 €	29 210 €														
RATIO_VIEN_2	Viens	Rationalisation	1	Mise en place d'un stabilisateur aval - DN100	5 200 €	5 980 €														
Nouveaux ouvrages																				
RATIO_SMC_1	Saint-Martin-de-Castillon	Nouveaux ouvrages	1	Augmentation de la capacité de stockage de 300m3	332 600 €	382 490 €														
RATIO_RUST_1	Rustrel	Nouveaux ouvrages	2	Augmentation de la capacité de stockage de 650m3	851 200 €	978 880 €														
RATIO_CERE_1	Céreste	Nouveaux ouvrages	3	Création d'une bâche de 20m3	58 250 €	63 538 €														
RATIO_CERE_1	Céreste	Nouveaux ouvrages	3	Création d'une bâche de 50m3	110 500 €	127 075 €														
RATIO_CERE_1	Céreste	Nouveaux ouvrages	3	Augmentation de la capacité de stockage de 300m3	332 600 €	382 490 €														
SECU_CCPAL_1	Apt	Nouveaux ouvrages	3	Création d'un forage	3 000 000 €	3 450 000 €														
SECU_CERE_1	Céreste	Nouveaux ouvrages	1	Création d'un forage	1 000 000 €	1 150 000 €														
Sécurisation																				
SECU_CCPAL_1	CCPAL	Sécurisation vis-à-vis de la ressource "Banon"	3	Mise en place d'une nouvelle station de pompage depuis la nouvelle ressource "Confluence" pour l'alimentation d'Autet	151 000 €	173 650 €														
SECU_CCPAL_1	CCPAL "variante JeanJean"	Sécurisation vis-à-vis de la ressource "Banon"	3	Mise en place d'une nouvelle station de pompage depuis la nouvelle ressource "Confluence" pour l'alimentation de la station de Jeanjean	125 000 €	143 750 €														
SECU_CCPAL_1	CCPAL	Sécurisation vis-à-vis de la ressource "Banon"	3	Aménagement de l'ouvrage pour assurer le transfert de la nouvelle ressource	10 000 €	11 500 €														
SECU_CCPAL_1	CCPAL "variante JeanJean"	Sécurisation vis-à-vis de la ressource "Banon"	3	Adaptation de la station de pompage des Jeanjean pour le transfert de la nouvelle ressource "Confluence" vers Autet	145 000 €	166 750 €														
SECU_APT_1	Apt	Sécurisation vis-à-vis de la ressource Fangas	3	Mise en place d'une nouvelle station de pompage depuis la nouvelle ressource "Confluence"	10 000 €	11 500 €														



Numéro opération	Commune (Réseau)	Objectif des travaux	Échéance	Description / Action	Prix total HT estimé <i>y compris études et imprévus</i>	Prix total HT avec sécurité COVID <i>y compris études et imprévus</i>	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX												
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
SECU_CASE_1	Caseneuve	Augmentation de l'autonomie	2	Augmentation de la capacité du réservoir	465 573 €	535 409 €													
SECU_CERE_1	Céreste	Sécurisation vis-à-vis de la ressource Caudon	3	Création d'une bâche de reprise (inclus dans "RATIO_CERE_1")	0 €	0 €													
SECU_CERE_1	Céreste	Sécurisation vis-à-vis de la ressource Caudon	3	Création d'une pompe de reprise dédiée à la nouvelle ressource de Céreste	3 000 €	3 450 €													
SECU_SMC_1	Saint-Martin-de-Castillon	Mise en place d'une interconnexion	2	Régulation de la pression	4 500 €	5 175 €													
SECU_SMC_1	Saint-Martin-de-Castillon	Mise en place d'une interconnexion	2	Extension de réseau	186 875 €	214 906 €													

4 ENJEU 2 – PATRIMOINE : PROGRAMME DE TRAVAUX

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations programmées autour de l'enjeu 2 :

Tableau 5 Opérations programmées pour l'enjeu 2

Numéro opération	Commune (Réseau)	Objectif des travaux	Échéance	Description / Action	Prix total HT estimé y compris études et imprévus	Prix total HT avec sécurité COVID y compris études et imprévus	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX														
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045	
Ouvrages existants																					
OUV_APT_1	Apt	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	7 880 €	9 062 €															
OUV_APT_2	Apt	Réhabilitations ouvrages existants	1	Diagnostic	2 500 €	2 875 €															
OUV_APT_3	Apt	Réhabilitations ouvrages existants	1	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	7 543 €	8 674 €															
OUV_APT_4	Apt	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	2 546 €	2 928 €															
OUV_APT_5	Apt	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	85 230 €	98 015 €															
OUV_APT_6	Apt	Réhabilitations ouvrages existants	1	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	12 476 €	14 347 €															
OUV_APT_7	Apt	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	2 837 €	3 263 €															
OUV_AURI_1	Auribeau	Réhabilitations ouvrages existants	1	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	10 156 €	11 679 €															
OUV_BUOU_1	Buoux	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	3 645 €	4 192 €															
OUV_BUOU_2	Buoux	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	10 616 €	12 208 €															
RATIO_BUOU_1	Buoux	Réhabilitations ouvrages existants	4	Abandon et démolition	0 €	0 €															
OUV_CASE_1	Caseneuve	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	7 838 €	9 014 €															
OUV_CASE_2	Caseneuve	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	1 030 €	1 185 €															
OUV_CASE_3	Caseneuve	Réhabilitations ouvrages existants	1	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	2 837 €	3 263 €															
OUV_CASE_4	Caseneuve	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	6 576 €	7 562 €															

Numéro opération	Commune (Réseau)	Objectif des travaux	Échéance	Description / Action	Prix total HT estimé <i>y compris études et imprévus</i>	Prix total HT avec sécurité COVID <i>y compris études et imprévus</i>	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX														
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045	
OUV_CAST_1	Castellet	Réhabilitations ouvrages existants	1	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	8 937 €	10 278 €															
OUV_CAST_2	Castellet	Réhabilitations ouvrages existants	1	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	5 587 €	6 425 €															
RATIO_CAST_1	Castellet	Réhabilitations ouvrages existants	4	Abandon et démolition	15 500 €	17 825 €															
OUV_CERE_1	Céreste	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	7 612 €	8 754 €															
RATIO_CERE_1	Céreste	Réhabilitations ouvrages existants	4	Abandon et démolition	21 000 €	24 150 €															
OUV_CERE_2	Céreste	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	641 €	737 €															
OUV_CERE_3	Céreste	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	5 416 €	6 228 €															
RATIO_CERE_1	Céreste	Réhabilitations ouvrages existants	4	Abandon et démolition	21 000 €	24 150 €															
OUV_CERE_4	Céreste	Réhabilitations ouvrages existants	4	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	0 €	0 €															
RATIO_CERE_1	Céreste	Réhabilitations ouvrages existants	4	Abandon et démolition	8 000 €	9 200 €															
OUV_CERE_5	Céreste	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	326 €	375 €															
OUV_GIGN_1	Gignac	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	252 €	290 €															
OUV_LAGA_1	Lagarde d'Apt	Réhabilitations ouvrages existants	1	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	2 777 €	3 194 €															
OUV_LAGA_2	Lagarde d'Apt	Réhabilitations ouvrages existants	1	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	6 745 €	7 757 €															
OUV_LAGA_3	Lagarde d'Apt	Réhabilitations ouvrages existants	1	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	7 334 €	8 434 €															
OUV_RUST_1	Rustrel	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	7 144 €	8 216 €															
RATIO_RUST_1	Rustrel	Réhabilitations ouvrages existants	4	Abandon et démolition	38 000 €	43 700 €															
OUV_RUST_2	Rustrel	Réhabilitations ouvrages existants	1	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	4 696 €	5 400 €															

Numéro opération	Commune (Réseau)	Objectif des travaux	Échéance	Description / Action	Prix total HT estimé y compris études et imprévus	Prix total HT avec sécurité COVID y compris études et imprévus	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX														
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045	
OUV_RUST_3	Rustrel	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	2 531 €	2 911 €															
OUV_SAIG_1	Saignon	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	1 335 €	1 535 €															
OUV_SAIG_2	Saignon	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	1 429 €	1 643 €															
OUV_SAIG_3	Saignon	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	1 050 €	1 208 €															
OUV_SAIG_4	Saignon	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	2 089 €	2 402 €															
OUV_SAIG_5	Saignon	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	9 110 €	10 477 €															
OUV_SAIG_6	Saignon	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	2 260 €	2 599 €															
OUV_SMC_1	Saint-Martin-de-Castillon	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	2 263 €	2 602 €															
OUV_SMC_2	Saint-Martin-de-Castillon	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	3 635 €	4 180 €															
RATIO_SMC_1	Saint-Martin-de-Castillon	Réhabilitations ouvrages existants	4	Abandon et démolition	10 000 €	11 500 €															
OUV_SMC_3	Saint-Martin-de-Castillon	Réhabilitations ouvrages existants	1	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	3 570 €	4 106 €															
OUV_SMC_4	Saint-Martin-de-Castillon	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	5 012 €	5 764 €															
OUV_SMC_5	Saint-Martin-de-Castillon	Réhabilitations ouvrages existants	1	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	4 735 €	5 445 €															
OUV_SMC_6	Saint-Martin-de-Castillon	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	1 155 €	1 328 €															
RATIO_SMC_1	Saint-Martin-de-Castillon	Réhabilitations ouvrages existants	4	Abandon et démolition	18 000 €	20 700 €															
OUV_SIVE_1	Sivergues	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	5 978 €	6 875 €															
OUV_VIE_1	Viens	Réhabilitations ouvrages existants	4	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	3 177 €	3 654 €															
RATIO_VIE_1	Viens	Réhabilitations ouvrages existants	4	Abandon et démolition	7 500 €	8 625 €															

Numéro opération	Commune (Réseau)	Objectif des travaux	Échéance	Description / Action	Prix total HT estimé <i>y compris études et imprévus</i>	Prix total HT avec sécurité COVID <i>y compris études et imprévus</i>	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX													
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045
OUV_VIE_2	Viens	Réhabilitations ouvrages existants	1	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	7 056 €	8 114 €														
OUV_VIE_3	Viens	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	523 €	601 €														
OUV_VIE_4	Viens	Réhabilitations ouvrages existants	3	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	6 067 €	6 977 €														
RATIO_VIE_2	Viens	Réhabilitations ouvrages existants	4	Abandon et démolition	31 000 €	35 650 €														
OUV_VIE_3	Viens	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	2 805 €	3 226 €														
OUV_CASE_5	Caseneuve	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	189 €	217 €														
OUV_GIGN_2	Gignac	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	1 576 €	1 812 €														
OUV_SMC_7	Saint-Martin-de-Castillon	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	494 €	568 €														
OUV_SMC_8	Saint-Martin-de-Castillon	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	3 541 €	4 072 €														
OUV_AURI_2	Auribeau	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	1 083 €	1 245 €														
OUV_SIVE_2	Sivergues	Réhabilitations ouvrages existants	2	Sécurisation, réhabilitation et travaux neufs	1 724 €	1 983 €														
Gestion patrimoniale																				
RATIO_SMC_1	Saint-Martin-De-Castillon	Renouvellement programmé	1	Renouvellement de la conduite de refoulement en DN100 sur 1.35 km	388 100 €	446 315 €														
RATIO_SMC_2	Saint-Martin-De-Castillon	Renouvellement programmé	1	Renouvellement de la conduite en DN80 sur 4 km	1 150 000 €	1 322 500 €														
SECU_APT_1	Apt	Renouvellement programmé	2	Renouvellement en DN300 sur 1.8 km	994 500 €	1 143 675 €														
RATIO_RUST_1	Rustrel	Renouvellement programmé	3	Renouvellement de la conduite de refoulement en fonte DN150 sur 4.2 km	1 090 375 €	1 253 931 €														
RATIO_RUST_1A	Rustrel	Renouvellement programmé	2	Renouvellement de la conduite de refoulement avec réutilisation de la conduite acier DN150	411 125 €	472 794 €														
RATIO_CERE_1	Céreste	Renouvellement programmé	1	Renouvellement de la double conduite sur 1.1 km	393 250 €	452 238 €														

Numéro opération	Commune (Réseau)	Objectif des travaux	Échéance	Description / Action	Prix total HT estimé <i>y compris études et imprévus</i>	Prix total HT avec sécurité COVID <i>y compris études et imprévus</i>	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX													
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045
QUAL_RUST_1	Rustrel	Renouvellement programmé	3	Renouvellement en PE DN50 sur 1.3 km	263 250 €	302 738 €														
QUAL_SAIG_1	Saignon	Renouvellement programmé	3	Renouvellement en PE DN100 sur 1.4 km	409 500 €	470 925 €														
RENOUV_CCPAL_1	CCPAL	Renouvellement programmé	1	Renouvellement réseau - priorité 1	4 631 974 €	5 326 770 €														
RENOUV_CCPAL_2	CCPAL	Renouvellement programmé	2	Renouvellement réseau - priorité 2	2 421 986 €	2 785 284 €														
RENOUV_CCPAL_3	CCPAL	Renouvellement programmé	3	Renouvellement réseau - priorité 3	1 631 762 €	1 876 526 €														
Vulnérabilité																				
VULN_SAIGN_1	Saignon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place/reprise du portail Installation d'une détection sur le portail d'accès + une sonde multi paramètres	7 050 €	8 108 €														
VULN_SMC_1	Saint-Martin-de-Castillon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place/reprise d'un portail Installation d'une détection sur le portail d'accès + une sonde multi paramètres	7 050 €	8 108 €														
VULN_AURI_1	Auribeau	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place/reprise d'un portail Installation d'une détection sur le portail d'accès + une sonde multi paramètres	7 050 €	8 108 €														
VULN_BUOU_1	Buoux	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	1	Mise en place/reprise d'un portail Remplacement du capot/trappe par un capot avec aération + anti intrusion Installation de 2 détections d'intrusion + une sonde multi paramètres	8 125 €	9 344 €														
VULN_BUOU_2	Buoux	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	1	Mise en place/reprise d'un portail Remplacement du capot/trappe par un capot avec aération + anti intrusion Installation de 2 détections d'intrusion + une sonde multi paramètres	8 125 €	9 344 €														
VULN_CASE_1	Caseneuve	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	1	Mise en place/reprise d'un portail Remplacement du capot/trappe par un capot avec aération + anti intrusion Installation de 3 détections d'intrusion + une sonde multi paramètres	8 325 €	9 574 €														
VULN_CASE_2	Caseneuve	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	1	Mise en place/reprise d'un portail Remplacement du capot/trappe par un capot avec aération + anti intrusion Installation de 3 détections d'intrusion + une sonde multi paramètres	8 325 €	9 574 €														
VULN_CASE_3	Caseneuve	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	1	Mise en place/reprise d'un portail Remplacement du capot/trappe par un capot avec aération + anti intrusion	8 325 €	9 574 €														

Numéro opération	Commune (Réseau)	Objectif des travaux	Échéance	Description / Action	Prix total HT estimé y compris études et imprévus	Prix total HT avec sécurité COVID y compris études et imprévus	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX													
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045
				Installation de 3 détections d'intrusion + une sonde multi paramètres																
VULN_CAST_1	Castellet-en-Luberon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	1	Mise en place/reprise d'un portail Remplacement du capot/trappe par un capot avec aération + anti intrusion Installation de 3 détections d'intrusion + une sonde multi paramètres	8 325 €	9 574 €														
VULN_CERE_1	Céreste	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	1	Mise en place/reprise d'un portail + clôture souple 70ml Remplacement du capot/trappe par un capot avec aération + anti intrusion Installation d'une détection sur le portail d'accès + une sonde multi paramètres	14 535 €	16 715 €														
VULN_CERE_2	Céreste	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place/reprise d'un portail Installation d'une détection sur le portail d'accès + une sonde multi paramètres	7 050 €	8 108 €														
VULN_CERE_3	Céreste	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	HS	0 €	0 €														
VULN_GIGN_1	Gignac	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	1	Mise en place/reprise d'un portail + clôture souple 60ml Remplacement du capot/trappe par un capot avec aération + anti intrusion Installation de 1 détections d'intrusion + une sonde multi paramètres	13 505 €	15 531 €														
VULN_RUST_1	Rustrel	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place/reprise d'un portail Installation d'une détection sur le portail d'accès + une sonde multi paramètres	7 050 €	8 108 €														
VULN_SMC_9	Saint-Martin-de-Castillon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	1	Mise en place/reprise d'un portail Installation de 2 détections d'intrusion + une sonde multi paramètres	7 150 €	8 223 €														
VULN_CASE_8	Caseneuve	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 30ml + portillon Installation d'une détection sur le portail d'accès + une sonde multi paramètres	6 240 €	7 176 €														
VULN_SMC_2	Saint-Martin-de-Castillon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place/reprise d'un portail Installation d'une détection sur le portail d'accès + une sonde multi paramètres	7 050 €	8 108 €														
VULN_CASE_9	Caseneuve	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place/reprise d'un portail Installation d'une détection sur le portail d'accès + une sonde multi paramètres	7 050 €	8 108 €														
VULN_SIVE_1	Sivergues	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	1	Mise en place/reprise d'un portail Remplacement du capot/trappe par un capot avec aération + anti intrusion Installation de 3 détections d'intrusion + une sonde multi paramètres	8 325 €	9 574 €														
VULN_VIEN_1	Viens	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place/reprise d'un portail Installation d'une détection sur le portail d'accès + une sonde multi paramètres	7 050 €	8 108 €														

Numéro opération	Commune (Réseau)	Objectif des travaux	Échéance	Description / Action	Prix total HT estimé y compris études et imprévus	Prix total HT avec sécurité COVID y compris études et imprévus	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX													
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045
VULN_APT_1	Apt	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	3	Installation d'une détection sur le portail d'accès	300 €	345 €														
VULN_APT_2	Apt	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	3	Installation d'une détection sur le portail d'accès	300 €	345 €														
VULN_APT_3	Apt	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	3	Installation d'une détection sur le portail d'accès	300 €	345 €														
VULN_APT_4	Apt	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 60ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	10 380 €	11 937 €														
VULN_APT_5	Apt	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple125ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	16 425 €	18 889 €														
VULN_APT_6	Apt	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 90ml Installation d'une détection sur le portail d'accès	13 170 €	15 146 €														
VULN_AURI_2	Auribeau	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple130ml + portail déjà chiffré dans "ouvrage" Installation d'une détection sur le portail d'accès	16 890 €	19 424 €														
VULN_BUOU_3	Buoux	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 90ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès + bâtiment + accès à l'eau	13 770 €	15 836 €														
VULN_BUOU_4	Buoux	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 90ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	13 170 €	15 146 €														
VULN_CASE_4	Caseneuve	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 80ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	12 240 €	14 076 €														
VULN_CASE_5	Caseneuve	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 170ml + portillon Installation d'une détection sur le portail d'accès	17 010 €	19 562 €														
VULN_CASE_6	Caseneuve	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	3	Installation d'une détection sur le portail d'accès	300 €	345 €														
VULN_CASE_7	Caseneuve	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 120ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	15 960 €	18 354 €														
VULN_CAST_2	Castellet-en- Luberon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 95ml + portail	14 985 €	17 233 €														

Numéro opération	Commune (Réseau)	Objectif des travaux	Échéance	Description / Action	Prix total HT estimé y compris études et imprévus	Prix total HT avec sécurité COVID y compris études et imprévus	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX													
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045
				Installation d'une détection sur le portail d'accès + bâtiment + accès à l'eau																
VULN_CAST_3	Castellet-en-Luberon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 60ml + portail déjà chiffré dans "ouvrage" Installation d'une détection sur le portail d'accès + bâtiment + accès à l'eau	10 980 €	12 627 €														
VULN_CERE_4	Céreste	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple110ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	15 030 €	17 285 €														
VULN_CERE_5	Céreste	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 60ml + portail installation d'une détection sur le portail d'accès	10 380 €	11 937 €														
VULN_CERE_6	Céreste	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 100ml + portail installation d'une détection sur le portail d'accès	14 100 €	16 215 €														
VULN_CERE_7	Céreste	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 50ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	9 450 €	10 868 €														
VULN_CERE_8	Céreste	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	4	Mise en place d'une clôture souple 30ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	7 590 €	8 729 €														
VULN_GIGN_2	Gignac	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 50ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	9 450 €	10 868 €														
VULN_LAGA_1	Lagarde d'Apt	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 120ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	15 960 €	18 354 €														
VULN_LAGA_2	Lagarde d'Apt	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 100ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	14 100 €	16 215 €														
VULN_LAGA_3	Lagarde d'Apt	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 45ml + portillon Installation d'une détection sur le portail d'accès + bâtiment + accès à l'eau	6 735 €	7 745 €														
VULN_RUST_2	Rustrel	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 80ml Installation d'une détection sur le portail d'accès	12 240 €	14 076 €														
VULN_RUST_3	Rustrel	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 60ml + portail	10 380 €	11 937 €														

Numéro opération	Commune (Réseau)	Objectif des travaux	Échéance	Description / Action	Prix total HT estimé y compris études et imprévus	Prix total HT avec sécurité COVID y compris études et imprévus	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX													
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045
				Installation d'une détection sur le portail d'accès																
VULN_RUST_4	Rustrel	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 80ml + portillon Installation d'une détection sur le portail d'accès	8 640 €	9 936 €														
VULN_SAIGN_2	Saignon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 90ml + Reprise du portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	13 170 €	15 146 €														
VULN_SAIGN_3	Saignon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 90ml + Reprise du portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	13 170 €	15 146 €														
VULN_SAIGN_4	Saignon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 65ml + Reprise du portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	10 845 €	12 472 €														
VULN_SAIGN_5	Saignon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 100ml + Reprise du portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	14 100 €	16 215 €														
VULN_SAIGN_6	Saignon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 90ml + Reprise du portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	13 170 €	15 146 €														
VULN_SMC_3	Saint-Martin-de-Castillon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 60ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	10 380 €	11 937 €														
VULN_SMC_4	Saint-Martin-de-Castillon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 60ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	10 380 €	11 937 €														
VULN_SMC_5	Saint-Martin-de-Castillon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	3	Installation d'une détection sur le portail d'accès	300 €	345 €														
VULN_SMC_6	Saint-Martin-de-Castillon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 40ml Installation d'une détection sur le portail d'accès	4 020 €	4 623 €														
VULN_SMC_7	Saint-Martin-de-Castillon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 70ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	11 310 €	13 007 €														
VULN_SMC_8	Saint-Martin-de-Castillon	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 75ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	11 775 €	13 541 €														

Numéro opération	Commune (Réseau)	Objectif des travaux	Échéance	Description / Action	Prix total HT estimé <i>y compris études et imprévus</i>	Prix total HT avec sécurité COVID <i>y compris études et imprévus</i>	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX													
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045
VULN_SIVE_2	Sivergues	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	3	Installation d'une détection sur le portail d'accès	300 €	345 €														
VULN_VIEN_2	Viens	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 80ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès + bâtiment + accès à l'eau	13 590 €	15 629 €														
VULN_VIEN_3	Viens	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 70ml + portail Installation d'une détection sur le portail d'accès	11 310 €	13 007 €														
VULN_VIEN_4	Viens	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	2	Mise en place d'une clôture souple 40ml + portillon Installation d'une détection sur le portail d'accès + bâtiment + accès à l'eau	6 270 €	7 211 €														
VULN_VIEN_5	Viens	Diminution de la vulnérabilité de l'ouvrage	3	Installation d'une détection sur le portail d'accès	300 €	345 €														
Sécurisation																				
SECU_CCPAL_2	CCPAL	Amélioration de la connaissance de l'ouvrage	1	Instrumentation des débits disponibles	35 000 €	40 250 €														
SECU_AURI_1	Auribeau	Amélioration de la connaissance de l'ouvrage	2	Diagnostic de l'ouvrage	12 000 €	13 800 €														
SECU_BUOU_1	Buoux	Amélioration de la connaissance de l'ouvrage	3	Diagnostic de l'ouvrage	12 000 €	13 800 €														
SECU_RUST_1	Rustrel	Amélioration de la connaissance de l'ouvrage	2	Diagnostic de l'ouvrage	3 000 €	3 450 €														
SECU_SMC_2	Saint-Martin-de- Castillon	Amélioration de la connaissance de l'ouvrage	2	Diagnostic de l'ouvrage	3 000 €	3 450 €														

5 BILAN DES INVESTISSEMENTS PAR ENJEU

Le tableau suivant présente la programmation des opérations selon les principales échéances :

Tableau 6 Programme de travaux global par thème et échéance

Montants totaux sans subventions				
Type de travaux	Échéance 1 2023 - 2027	Échéance 2 2028 - 2032	Échéance 3 2033 - 2035	TOTAL 2023 - 2035
E1 - Qualité	117 k€	0 k€	0 k€	117 k€
E1 - Performance des réseaux	30 k€	0 k€	0 k€	30 k€
E1 - Aménagements réseaux	16 k€	318 k€	33 k€	367 k€
E1 - Nouveaux Ouvrages	1 391 k€	851 k€	3 443 k€	5 685 k€
E1 - Sécurisation	662 k€	675 k€	456 k€	1 792 k€
E2 - Ouvrages existants	87 k€	155 k€	50 k€	292 k€
E2 - Gestion patrimoniale	6 563 k€	3 828 k€	3 395 k€	13 786 k€
E2 - Vulnérabilité	93 k€	488 k€	2 k€	583 k€
E0 – Autres actions	225 k€	225 k€	135 k€	585 k€
TOTAL	9 184 k€	6 539 k€	7 514 k€	23 238 k€
Investissement moyen annuel	1 837 k€ / an	1 308 k€ / an	2 505 k€ / an	1 788 k€ / an

ANNEXE 1

PROGRAMME DE TRAVAUX

ANNEXE 2

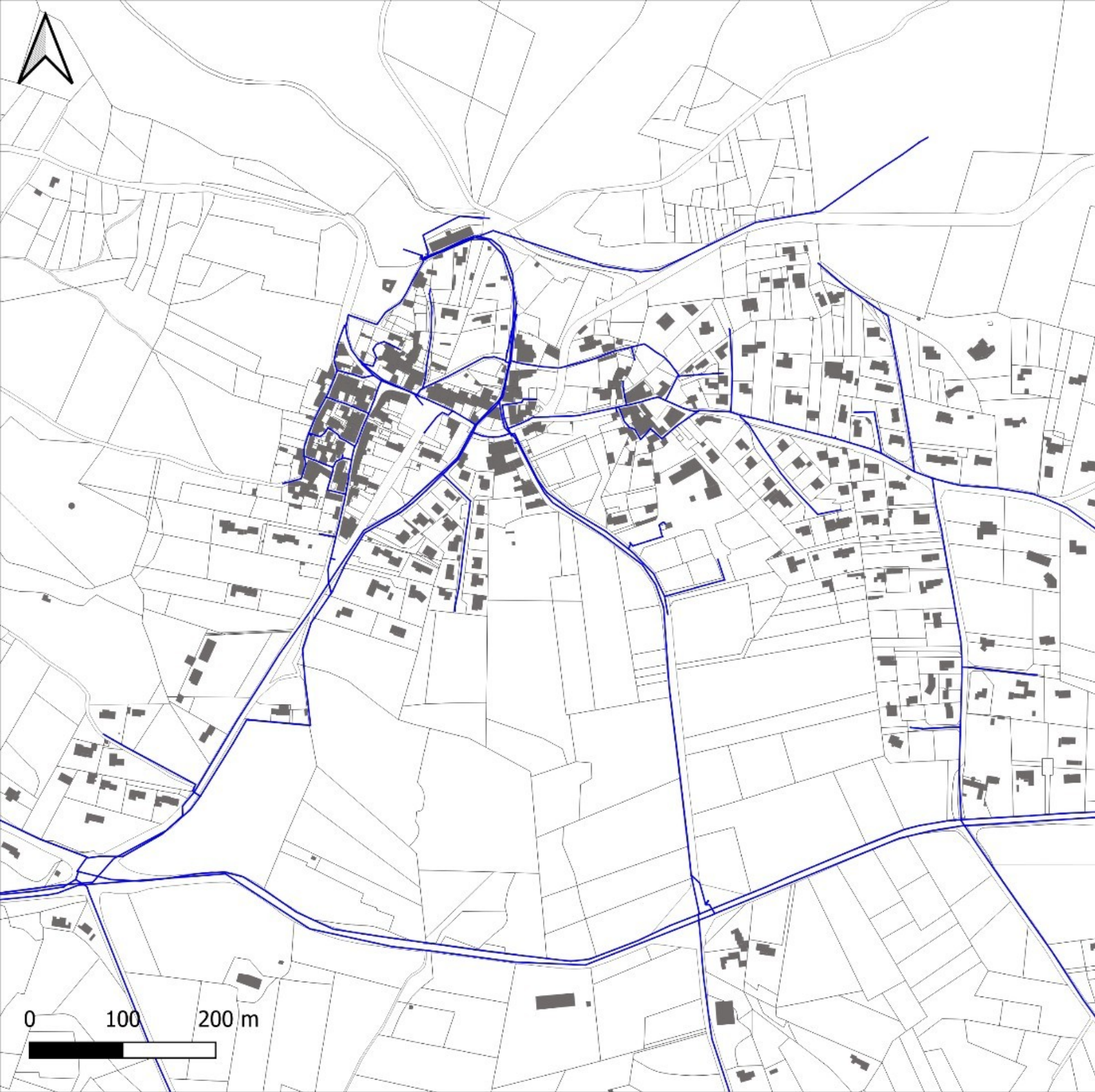
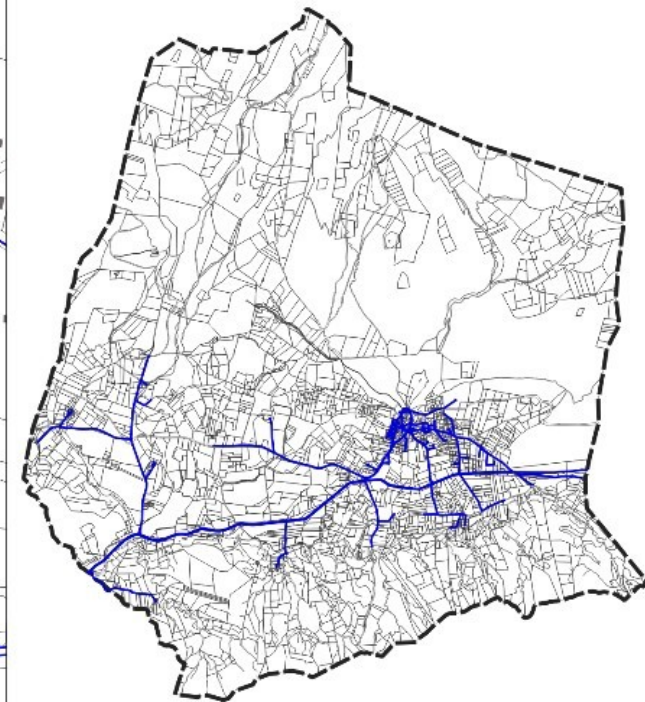
CARTOGRAPHIE DES OPERATIONS AVEC CHIFFRAGE ET PLANNING

ANNEXE 3

FICHES OPERATIONS

Réseau AEP - Commune de Rustrel

— Réseau AEP





RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE

2023



PREAMBULE

Ce **R**apport annuel sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice public de l'eau potable (RPQS) est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau.

Il a été institué par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce rapport est établi par le service Eau Potable de la Communauté de Communes (CCPAL) conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation (articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT), complété par le décret n°2007- 675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Il répond ainsi aux obligations réglementaires notamment prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (version en vigueur) ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Des informations à la fois techniques, qualitatives et financières sont évoquées et explicitées. Ce document permet alors, à chaque consommateur, de juger de la transparence et de la performance de ce service de proximité.

Ce service public de l'eau doit répondre aux obligations suivantes :

- la continuité du service 365 jours par an 24/24h ;
- l'égalité de traitement des usagers ;
- l'équilibre financier.

Pour ce faire, un programme pluriannuel de renouvellement et d'investissement est indispensable, impliquant une gestion rationnelle, performante et évolutive des installations et des hommes et ce, au coût optimal.

Le président de la CCPAL présente à son assemblée délibérante ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est ensuite transmis au maire de chaque commune membre qui le présente à son tour à son conseil municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Il fait également l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet de la CCPAL.

GLOSSAIRE

ILVNC : Indice Linéaire des Volumes Non Comptés

ILP : Indice Linéaire de Pertes

ETP : Equivalent Temps Plein

DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

ARS : Agence Régionale de Santé

PEI : Point d'Eau Incendie

CU : Certificat d'Urbanisme

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

PA : Permis d'Aménager

SIG : Système d'Information Géographique

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

LES CHIFFRES CLES EN 2023

13 communes desservies

20 captages et **57** réservoirs de 10 à 2 000 m³

1 352 420 m³ produits

192 909 m³ d'eau achetés

446.78 km de réseau, **69.84** km de branchements

273 analyses effectuées **99.63 %** de taux de conformité

1 545 329 m³ distribués

80.21 % rendement moyen

11 218 abonnés pour **15 954** habitants desservis

197 demandes d'urbanisme traitées

29 branchements neufs réalisés

102 réparations de fuites

973 560 € HT d'études et de travaux

LISTE DES FIGURES

Figure n°1 : carte du territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon	15
Figure n°2 : carte représentant la répartition de la compétence eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon	16
Figure n°3 : organigramme du service.....	18
Figure n°4 : photo du site des forages du Fangas.....	233
Figure n°5 : graphique évolution de la production	233
Figure n°6 : graphique évolution des achats d'eau	255
Figure n°7 : graphique répartition du linéaire de réseau en km	32
Figure n°8 : graphique répartition du linéaire de branchements en km.....	32
Figure n°9 : graphique répartition du parc compteurs selon l'âge	33
Figure n°10 : graphique répartition du parc compteurs selon le diamètre	33
Figure n°11 : graphique évolution de l'ILP	36
Figure n°12 : graphique répartition des abonnés.....	37
Figure n°13 : graphique évolution du nombre d'abonnés et du nombre d'habitants	37
Figure n°14 : schéma des volumes en 2023	41
Figure n°15 : graphique évolution des volumes produits, distribués et consommés et du rendement.....	42
Figure n°16 : graphique évolution du rendement.....	43
Figure n°17 : photos des travaux au niveau du réservoir des Tapets	44
Figure n°18 : photos des travaux du renouvellement du réseau à Rustrel.....	46
Figure n°19 : photos des travaux du renouvellement du réseau à Apt.....	44
Figure n°20 : photo d'un compteur d'eau télérelevé.....	46
Figure n°21 : carte de localisation des récepteurs	47
Figure n°22 : graphique évolution du nombre de réparations de fuites.....	47
Figure n°23 : graphique évolution du nombre des demandes d'urbanisme.....	51
Figure n°24 : graphique composition d'une facture type 120 m ³	54
Figure n°25 : graphique évolution des composantes de la facture type 120 m ³	54
Figure n°26 : graphique évolution du taux d'impayés	55
Figure n°27 : graphiques dépenses et recettes de fonctionnement.....	56
Figure n°28 : graphique évolution des dépenses et recettes de fonctionnement.....	56
Figure n°29 : graphiques dépenses et recettes d'investissement.....	56
Figure n°30 : graphique évolution des dépenses et recettes d'investissement.....	56
Figure n°31 : graphique évolution de la dette.....	58
Figure n°32 : graphique évolution de l'emprunt	58

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : liste des captages d'eau potable.....	21
Tableau n°2 : volumes produits par captages.....	22
Tableau n°3 : évolution de la production.....	23
Tableau n°4 : volumes transférés entre communes.....	24
Tableau n°5 : volumes achetés.....	25
Tableau n°6 : lieux et types de traitement.....	27
Tableau n°7 : analyses réalisées dans l'année.....	28
Tableau n°8 : liste des réservoirs d'eau potable.....	31
Tableau n°9 : volumes distribués par communes.....	34
Tableau n°10 : volumes sans comptages et volumes perdus.....	35
Tableau n°11 : récapitulatif des volumes facturés et consommés.....	38
Tableau n°12 : écrêtements sur factures.....	39
Tableau n°13 : fonds solidarité eau.....	39
Tableau n°14 : récapitulatif.....	40
Tableau n°15 : travaux d'entretien des ouvrages réalisés par le service.....	49
Tableau n°16 : répartition en % des demandes d'urbanisme.....	51
Tableau n°17 : autres tarifs du service.....	55

LES FAITS MARQUANTS EN 2023

En 2023, de nombreux points significatifs pourraient être relevés, tant en termes d'activités que de travaux mis en œuvre. Les faits suivants méritent cependant d'être mis en avant :

1. Grâce à la poursuite des efforts de renouvellement de réseaux vétustes mais également à une démarche proactive de recherche de fuites et une grande réactivité pour les opérations de réparations, **le rendement de réseaux s'est maintenu** (80%, 82% en 2022) ainsi que l'indice linéaire de perte, (ILP), indice plus fiable.
2. Nouvelle année de sécheresse intense après 2022 malgré une amélioration temporaire en milieu d'année due aux pluies de juin : 1ères restrictions dès le 17 avril 2023, prolongées jusqu'au...15 janvier 2024. La sécheresse peut désormais impacter le territoire toute l'année, et pas seulement l'été.
3. Lancement d'une étude visant à sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Céreste en Luberon par la recherche d'une nouvelle ressource en eau.
4. Abandon de la source de Gignac compte tenu des faibles potentialités sur le plan quantitatif et qualitatif.
5. Mise en place d'une mission de maîtrise d'œuvre pour piloter le programme de travaux 2024-2025 issu du schéma directeur
6. Tensions budgétaires importantes dans un contexte de hausse des charges (inflation) et de baisse des volumes vendus

SOMMAIRE

Chapitre 01 : Les indicateurs réglementaires	8
1.1) Les indicateurs descriptifs	10
1.2) Les indicateurs de performances « réseau »	10
1.3) Les indicateurs de performance « qualité de l'eau »	11
1.4) Les indicateurs de performance « abonnés »	12
1.5) Les indicateurs de performance « gestion financière »	13
Chapitre 02 : La compétence eau potable sur le territoire de la CCPAL	14
2.1) La compétence eau potable sur le territoire de la CCPAL	15
2.2) L'organisation du service	17
2.3) Les missions du service	19
Chapitre 03 : Le service public de l'alimentation en eau potable	20
3.1) La production d'eau potable	21
3.2) Le traitement de l'eau	27
3.3) Les contrôles : qualité de l'eau	28
3.4) La distribution d'eau potable	30
3.5) Les abonnés et les volumes consommés / facturés	37
3.6) Les études et travaux réalisés au cours de l'année	44
3.7) Les missions annexes : instruction des demandes d'urbanisme et contrôle des PEI	51
3.8) La tarification du service d'alimentation en eau potable	53
3.9) Le bilan financier du service d'eau potable	56
3.10) Perspectives pour 2024	59
Annexes	60

Chapitre 01

Les indicateurs réglementaires

1.1) Les indicateurs descriptifs

1.2) Les indicateurs de performance « réseaux »

1.3) Les indicateurs de performance « qualité de l'eau »

1.4) Les indicateurs de performance « abonnés »

1.5) Les indicateurs de performance « gestion financière »

Les indicateurs réglementaires du service de l'eau potable sont au nombre de 17 :

- 3 indicateurs descriptifs
- 5 indicateurs de performance « réseau »
- 3 indicateurs de performance « qualité de l'eau »
- 3 indicateurs de performance « abonnés »
- 3 indicateurs de performance « gestion financière »

Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvements jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 est en effet venu compléter la loi Barnier, en refondant complètement les caractéristiques et les indicateurs à renseigner pour le RPQS de l'eau potable. La méthode de calcul propre à chaque indicateur est ainsi fixée réglementairement.

1.1) Les indicateurs descriptifs

D101.0 Nombre d'habitants desservis

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
16 447	16 285	15 954	- 2.03 %

D102.0 Prix TTC du service au 1^{er} janvier année N+1, pour 120 m³

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
301.78 € au 01/01/2022	315.76 € au 01/03/2023	315.76 € au 01/01/2024	0 %

D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Cet indicateur correspond au temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
3 jours	3 jours	3 jours	0 %

1.2) Les indicateurs de performance « réseau »

P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice (de 0 à 100) est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau : sur 20 points l'existence de plans de réseaux et leur mise à jour, sur 40 points les éléments constitutifs des réseaux (localisation, description, âge...) et sur 40 points les informations sur les interventions sur ces réseaux.

Voir détail en annexe n°1

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
80	96	96	0 %

P104.3 Rendement du réseau de distribution

Le rendement est le ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable. Ce taux et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau sur le réseau.

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
72.94	82.06	80.21	- 2.26 %

Voir page 41 pour les rendements par communes

P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés en m³/jour/km de réseau

Cet indice permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet de comptage lors de leur distribution aux abonnés. Il s'agit du ratio entre le volume non compté et le linéaire de réseau (volume non compté = volume distribué – volume comptabilisé)

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
3.47	1.96	1.96	0 %

Voir page 36 pour les indices par communes

P106.3 Indice linéaire de pertes sur le réseau en m³/km/jour

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
3.40	1.90	1.88	- 1.42 %

Voir page 36 pour les indices par communes

P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Il correspond au quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
0.27	0.35	0.35	0 %

1.3) Les indicateurs de performance « qualité de l'eau »

P101.1 Taux de conformité des prélèvements bactériologiques

Ce taux est calculé pour les dépassements de la limite qualité des résultats des analyses réalisées dans le cadre des contrôles officiels de l'Agence Régionale de la Santé.

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
100 %	98.32 %	100 %	+ 1.71 %

P102.1 Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques

Ce taux est calculé pour les dépassements de la limite qualité des résultats des analyses réalisées dans le cadre des contrôles officiels de l'Agence Régionale de la Santé.

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
99.62 %	100 %	99.30 %	- 0.70 %

P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Il correspond au niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvements dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

	2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
Caseneuve	60 %	80 %	80 %	0 %
Céreste	50 %	60 %	60 %	0 %
Gignac	20 %	40 %	Source abandonnée	/
Autres communes	80 %	80 %	80 %	0 %

0% : aucune action

20% : études environnementale et hydrogéologique en cours

40% : avis de l'hydrogéologue rendu

50% : dossier déposé en préfecture

60% : arrêté préfectoral

80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

La source de la Rebaudine de Gignac a été officiellement abandonnée en septembre 2023, en concertation avec la commune, compte tenu des faibles potentialités sur le plan quantitatif et qualitatif.

L'indice de protection des forages de Caudon à Céreste est de 60 %, l'enquête publique a eu lieu en 2021. L'hydrogéologue a émis un avis favorable, l'arrêté de préfectoral de DUP a été établi par la préfecture le 17 mars 2022.

1.4) Les indicateurs de performance « abonnés »

P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/ nombre abonnés) *1 000

Ce chiffre représente le nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés n'ont pas été prévenus au moins 24 heures à l'avance (ne sont pas comptées dans ce chiffre les coupures pour non-paiement ou interventions sur branchements).

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
non renseigné	5.83	3.03	- 48 %

P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Il correspond au pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisés dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
100 %	100 %	100%	0 %

P155.1 Taux de réclamations : unités/1 000 abonnés

Ce taux représente le nombre de réclamations écrites (à l'exception de celles relatives au prix) au titre de l'année n, rapporté aux nombres d'abonnés divisé par 1000.

2021	2022	2022	Evolution année N/N-1
non renseigné	1.79	1.16	- 35.26 %

1.5) Les indicateurs de performance « gestion financière »

P109.0 Abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité en €/m3

Il s'agit du montant des abandons de créance annuels et des montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé.

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
0 €/m ³	0 €/m ³	0.106	+ 10.56 %

P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

L'extinction de la dette est le rapport entre l'encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer l'ensemble du service eau potable et l'épargne brute annuelle. La durée d'extinction de la dette est donc la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette si la collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par ce service.

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
1.66 an	1.33 an	2.35 an	+ 76.88 %

L'augmentation de la valeur de cet indicateur en 2023 est due à la diminution des recettes.

P154.0 Taux d'impayés

Cet indicateur mesure l'efficacité du recouvrement (ne sont considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite). Il représente le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N, sur les factures émises au titre de l'année N-1 :

2021	2022	2023	Evolution année N/N-1
6.73 %	6.78 %	6.85	+ 1.03 %

Chapitre 02

La Compétence Eau Potable sur le territoire de la CCPAL

2.1) La compétence eau potable sur le territoire

2.2) L'organisation du service

2.3) Les missions du service

2.1) La compétence eau potable sur le territoire

A cheval sur les départements de Vaucluse et des Alpes de Haute Provence, au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon est née le 1er janvier 2014 de la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Apt (CCPA : 15 communes), de la Communauté de Communes du Pont Julien (CCPJ : 8 communes) et des communes isolées de Buoux et Joucas (cf. carte avant la fusion).

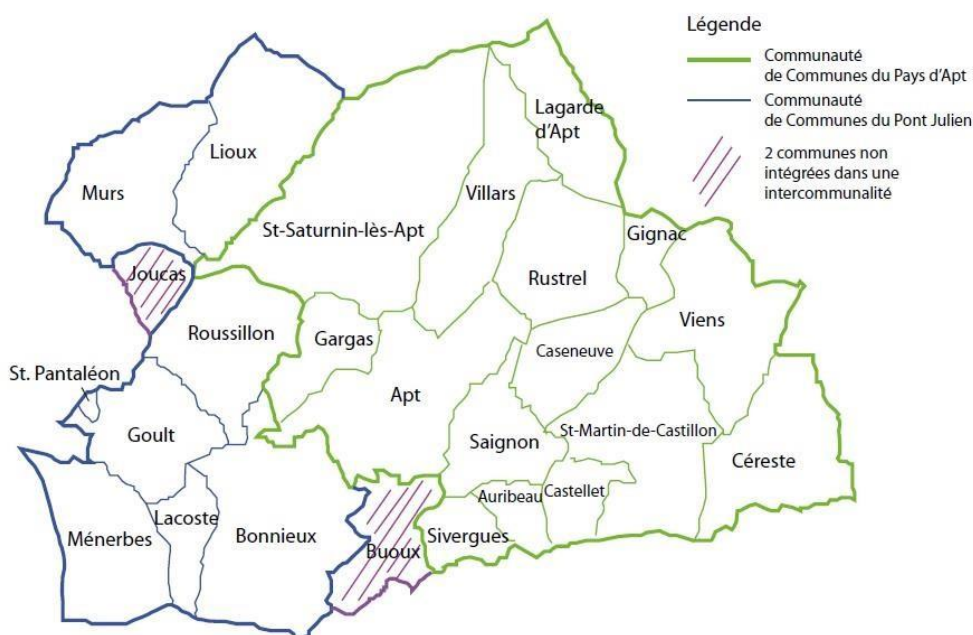


Figure n°1 : carte du territoire la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Cette nouvelle intercommunalité est composée de 25 communes pour un bassin de vie d'environ 30 000 habitants. Elle détient notamment la compétence obligatoire suivante :

« La gestion de la production, l'achat, le traitement, la vente, le transport et la distribution d'eau potable ainsi que la gestion de la ressource en eau potable et la recherche de ressources nouvelles. »

La loi NOTRe du 07/08/2015 prévoit un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 01/01/2020 et aux communautés de communes au plus tard le 01/01/2026.

Historiquement : La compétence « production, achat, vente, transport et distribution d'eau potable » a été transférée à la CCPA au 1er janvier 2010. Elle a permis de mener à bien une gestion globale et cohérente de l'eau potable sur le Pays d'Apt

- Les communes de la CCPJ et Joucas ne possédaient pas cette compétence, elle était et reste assurée par le Syndicat des Eaux Durance Ventoux
- La commune de Buoux gère cette compétence en régie.

Le service Eau Potable assure en régie la production, le traitement et la distribution d'eau potable aux usagers des communes d'Apt, Auribeau, Buoux, Caseneuve, Castellet, Céreste, Gignac, Lagarde d'Apt, Rustrel, Saignon, Viens, St Martin de Castillon et Sivergues.

La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon gère directement le service sur toutes ces communes au moyen d'une régie à autonomie financière : la collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.

La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon adhère pour 12 communes au Syndicat des Eaux Durance Ventoux en représentation-substitution des communes. L'exploitation du service a été confiée par ce syndicat au groupe Suez par un contrat de Délégation de Service Public. Il s'agit des communes de Bonnieux, Gargas, Goult, Joucas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, St Pantaléon, St Saturnin Les Apt et Villars.

Les communes sont alimentées par 20 ressources en eau propres à la CCPAL (sources, puits, forages).

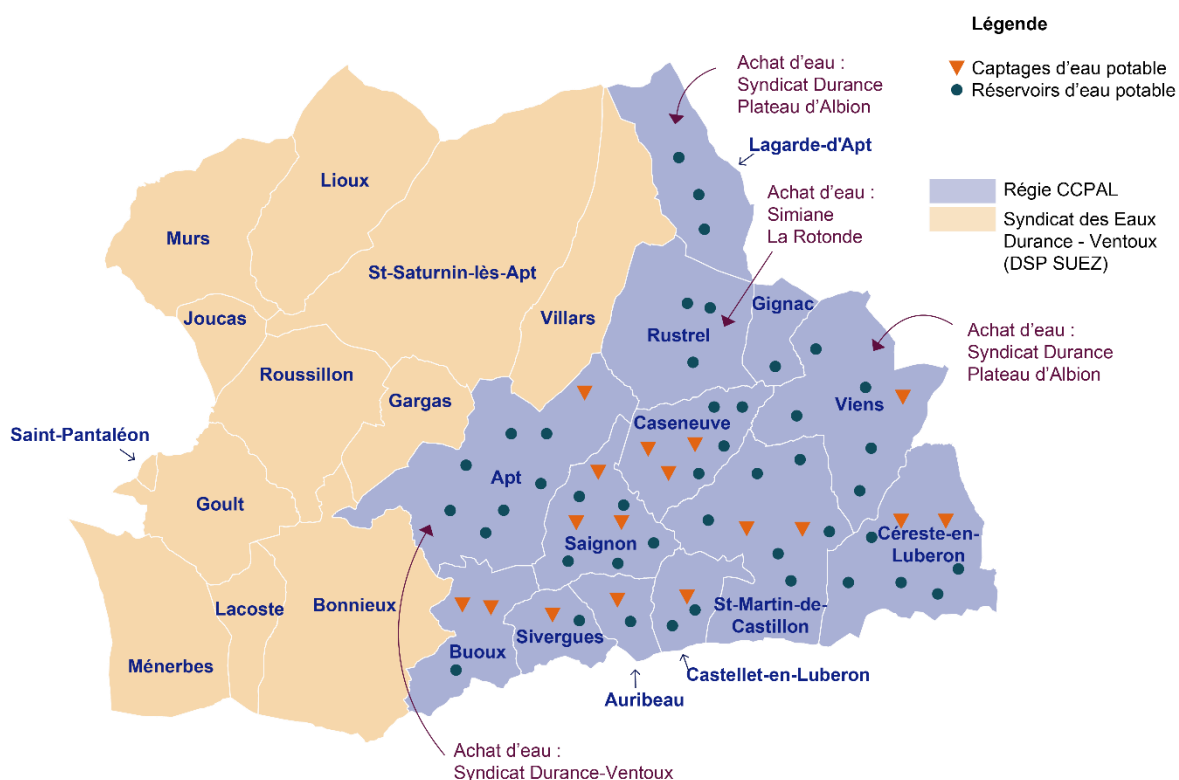


Figure n°2 : carte représentant la répartition de la compétence eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Les deux principales ressources sont les forages du Fangas situés sur la commune de Saignon ainsi que le puits de Haute Bégude situé sur la commune de Saint-Martin de Castillon. Ces deux sites de production sont la ressource majeure de la commune d'Apt.

Il existe également en complément ou secours des achats d'eau provenant :

- du Syndicat des Eaux Durance Ventoux (captages situés sur les Communes de Cavaillon et de Cheval Blanc) ; une convention d'achat d'eau a été signée avec ce syndicat le 18/01/2019 pour une fourniture au niveau de la commune d'Apt (secteur ouest; 2 000 m³/j).
- du Syndicat Mixte AEP Durance Plateau d'Albion (captages situés sur la commune d'Aubignosc (04)) ; une convention a été signée le 28/10/2010 (secteur est; 950 m³/j).

2.2) L'organisation du service

Le service Eau Potable est intégré au service Eau et Assainissement, qui mutualise plusieurs compétences.

Le service Eau et Assainissement est constitué de 35 agents regroupés au sein des pôles suivants (voir organigramme ci-après) :

- Administration / Ressources (4 agents dont 1 à temps partiel)
- Usagers (7 agents dont 2 à temps partiel)
- Exploitation (15 agents)
- Etudes et Travaux (6 agents)
- ANC (3 agents dont 1 à temps partiel)

Un agent est également en charge à temps partiel du contrôle des points d'eau incendie pour le compte des communes ayant confié cette prestation à la CCPAL.

Le Service s'appuie également sur de nombreux services de la CCPAL : Ressources Humaines, Finances, Patrimoine, Commande Publique, Juridique.

La continuité du service est assurée par un service d'astreinte de proximité permanent et ce 24/24h et 7/7j : un agent assure la réception des appels des usagers et les interventions correspondantes sur l'eau et l'assainissement (fuite, manque d'eau, obturation sur réseau, poste de relèvement...). Un autre agent traite les alarmes reçues par le dispositif de télésurveillance (défaut électrique, niveau anormal dans un réservoir p. ex.).

Les numéros à retenir sont les suivants :

- Accueil usagers : 04 90 04 49 70 (8H30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi - 8H30 à 12h00 et 13h00 à 16h00 le vendredi)
- Astreinte (urgence uniquement) : 06 76 98 75 77

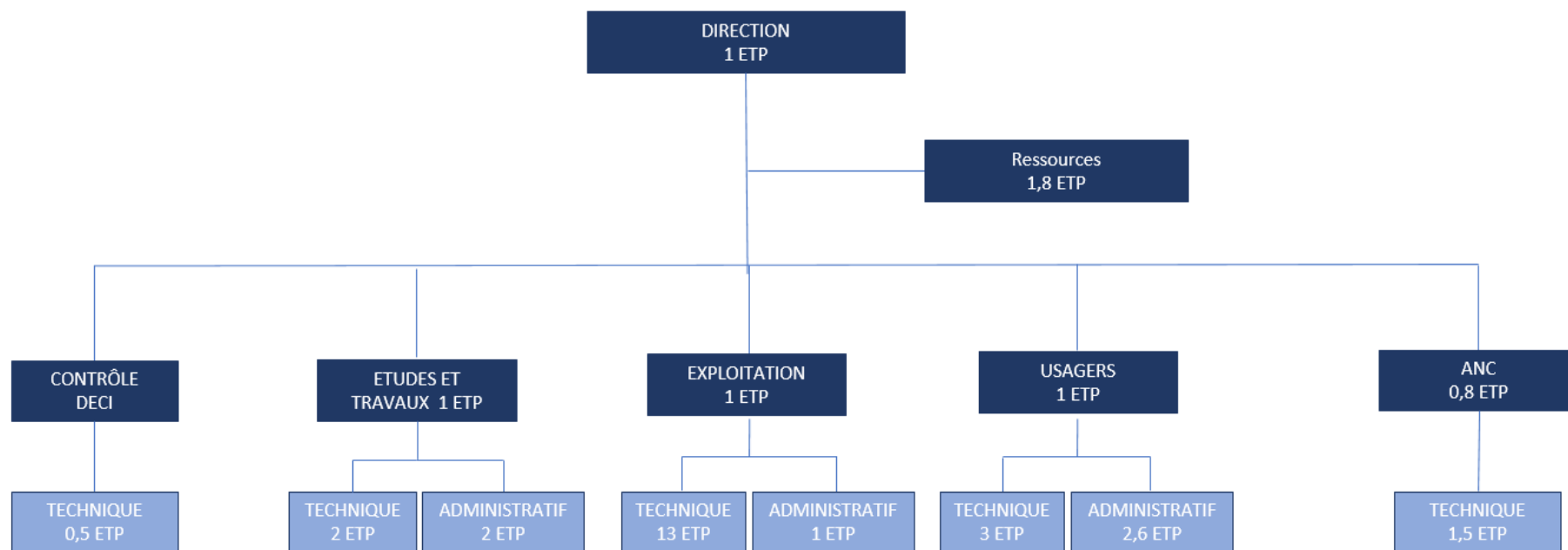


Figure n°3 : organigramme du service au 31.12.2023

2.3) Les missions du service

Le service assure la production et la distribution d'eau potable. Ses différentes missions s'ordonnent suivant les axes suivants :

Gestion

- administrative et financière du service
- des travaux du service
- des demandes interservices : espaces verts, véhicules, travaux...
- de l'accueil et informations des usagers

Suivi

- des études et autres prestations du service
- préparation des travaux de maintenance et d'amélioration des équipements
- des réparations réalisées
- des travaux d'investissement

Instruction

- des demandes d'urbanisme
- des demandes de travaux

Exploitation

- des ouvrages et équipements du service : captages d'eau, réservoirs, régulateurs de pression...

Facturation

- de la consommation d'eau
- des travaux de branchements

Mise à jour

- de la base de données SIG pour la gestion des ouvrages
- du règlement de service

Chapitre 03

Le Service Public de l’Alimentation en eau Potable

3.1) La production d’eau potable

3.2) Le traitement de l’eau

3.3) Les contrôles : qualité de l’eau

3.4) La distribution d’eau potable

3.5) Les abonnés et les volumes consommés / facturés

3.6) Les études et travaux réalisés au cours de l’année

3.7) Les missions annexes : instruction des demandes d’urbanisme et contrôle des PEI

3.8) La tarification du service d’alimentation en eau potable

3.9) Le bilan financier du service d’eau potable

3.10) Perspectives pour 2024

3.1) La production d'eau potable

Les ressources en eau proviennent de 20 captages (puits, sources et forages). Chacun des captages fait l'objet d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), (ou d'une procédure en cours) définissant notamment les périmètres de protection et les volumes de pompage autorisés :

Les ressources

COMMUNE	RESSOURCE	Arrêté préfectoral de DUP	Volume autorisé
APT	Puits haute Bégude	N°2014205-0008 du 24/07/2014 (captage haute Bégude, captage basse Bégude de secours et puits de la Bégude portant modification de l'arrêté n°744 du 13/04/1999 ; Débit cumulé hors étiage et débit cumulé pendant étiage	650 m³/j (juillet, août, sept) à 2 000 m³/j
	Forage Fangas 1	N°SI 2005 07 28 0010 DDASS du 28/07/2005	160 m³/h - 3 200 m³/j
	Forage Fangas 2	N°SI 2010-08-20-0080-ARS du 20.08.10 modifiant l'arrêté 200 m³/h n° SI 2005 07 28 0010 DDASS du 28/07/2005	200 m³/h - 3 400 m³/j
AURIBEAU	Forage la Bardon	N°SI 2005-11-21-0200-DDASS du 21/11/2005	4.5 m³/h - 90 m³/jour
BUOUX	Forage du Vallon de la Loube 1	Arrêté du 08/06/1994	2 m³/h - 48 m³/j
	Forage du Vallon de la Loube 2	Arrêté n°SI 2008-06-19-0010-DDASS du 19/06/2008	2 m³/h - 48 m³/j
CASENEUVE	Forage Merle	Arrêté du 27 janvier 2017	258 m³/j
	Source des Naïsses	Arrêté du 27 janvier 2017	120 m³/jour (sauf 01/07 au 30/09 258 m³/jour)
	Source de la Pourraque	Arrêté du 27 janvier 2017	258 m³/j
CASTELLET EN LUBERON	Source de la Haute Bardon	N°SI 2005-11-21-0190-DDASS du 21/11/2005	4.14 m³/h - 100 m³/j
CERESTE EN LUBERON	Puits de l'Enchrème	Procédure réglementaire en suspens	/
	Forage Caudon 1 et 2	Arrêté n°2022-076-001 du 17 mars 2022	31 m³/h - 600 m³/j
GIGNAC	Source de la Rébaudine	Procédure réglementaire interrompue car abandon de la source en septembre 2023	/
LAGARDE D'APT	/	/	/
RUSTREL	Puits des Jean-Jean	N°SI 2005-09-19-080-DDASS du 19/09/2005	10 m³/h - 240 m³/j
SAIGNON	Source de la Palud	N°SI 2005-11-21-0210-DDASS du 21/11/2005	30 m³/h - 720 m³/j
	Source de Valsorgues	N°SI 2005-11-21-0180-DDASS du 21/11/2005	10 m³/h - 240 m³/j
ST MARTIN DE CASTILLON	Puits la Bégude	N°2014205-008 du 24/07/2014 (voir plus haut)	/
	Source de la Bardon	N°SI 2005-11-21-070-DDASS du 21/11/2005	25 m³/h - 500 m³/j
SIVERGUES	Forage de la Sédiaque	Arrêté du 07/08/1992	1 m³/h - 20 m³/j
VIENS	Source de l'Arconade	N°SI 2005-11-21-040-DDASS du 21/11/2005	4 m³/h - 96 m³/j

Tableau n°1 : liste des captages d'eau potable

Les volumes produits

Les volumes d'eau produits par les ressources propres du service pour l'année 2023 s'élèvent à **1 352 420 m³** au total, répartis ainsi :

COMMUNE	RESSOURCE	VOLUME en m ³	TOTAL en m ³
APT	Puits Haute Bégude	125 964	1 000 666
	Forage Fangas 1	364 602	
	Forage Fangas 2	510 100	
AURIBEAU	Forage la Bardon	7 415	7 415
BUOUX	Forage du Vallon de la Loube 1	2 755	6 246
	Forage du Vallon de la Loube 2	3 491	
CASENEUVE	Forage Merle	2 954	14 071
	Source des Naïsses	2 078	
	Source de la Pourraque	9 039	
CASTELLET EN LUBERON	Source de la Haute Bardon	13 715	13 715
CERESTE	Puits de l'Enchrême	0	110 240
	Forage Caudon 1	81 153	
	Forage Caudon 2	29 087	
GIGNAC	Source de la Rébaudine	0	0
RUSTREL	Puits des Jean-Jean	22 832	22 832
SAIGNON	Source de la Palud	73 773	99 076
	Source de Valsorgues	25 303	
ST MARTIN DE CASTILLON	Puits la Bégude	34 703	75 360
	Source de la Bardon	40 657	
SIVERGUES	Forage de la Sédiaque	2 483	2 483
VIENS	Source de l'Arconade	316	316
TOTAL EN M ³			1 352 420

Tableau n°2 : volumes produits par captages

Les forages du Fangas sont la principale source de production et assurent à eux seuls près des 2/3 de la production totale annuelle, soit **874 702 m³**.



Figure n°4 : photo du site des forages du Fangas

La production totale annuelle évolue de la manière suivante depuis 2018 :

Commune	Evolution production en m ³					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL	1 874 546	1 719 447	1 832 138	1 784 602	1 508 743	1 352 420
Variation année N/N-1	+ 0.7 %	- 8.3 %	+ 6.6 %	-2,6 %	-15,5 %	- 10.3 %

Tableau n°3 : évolution des volumes produits totaux

Voir détail par communes en annexe n°2

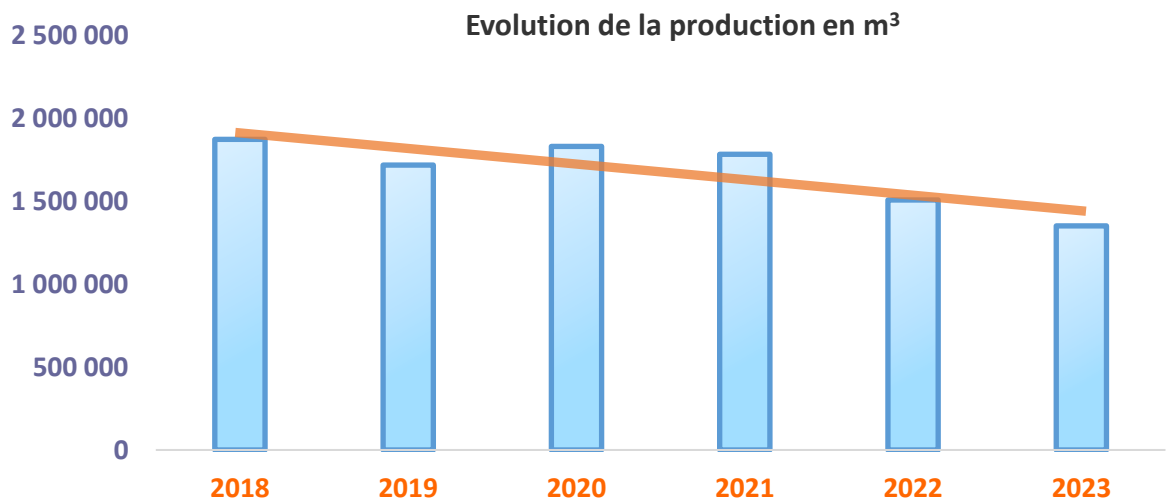


Figure n°5 : graphique évolution de la production

Les volumes transférés

Pour des raisons techniques, des **transferts d'eau** sont nécessaires entre plusieurs communes ainsi que des **achats d'eau** à d'autres collectivités :

Les transferts d'eau ont représenté **173 128 m³** au total pour l'année **2023**.

Commune	Transferts d'eau	Volume (m ³)
APT	Complément depuis SAIGNON (Compteur Rocsalère)	7 519
CASENEUVE	Complément depuis VIENS (Syndicat Durance Plateau d'Albion)	43 977
	Complément depuis SAINT MARTIN DE CASTILLON	826
CASTELLET EN LUBERON	Complément depuis AURIBEAU	304
CERESTE	Complément depuis VIENS	1 094
RUSTREL	Complément depuis APT (réseau Fangas)	49 546
	Complément depuis VIENS (Réseau Syndicat Durance Plateau d'Albion)	5 836
SAIGNON	Complément depuis APT (réseau Fangas)	46 926
SAINT MARTIN DE CASTILLON	Complément depuis VIENS (Réseau Syndicat Durance Plateau d'Albion)	11 970
	Complément depuis CASENEUVE	10
GIGNAC	Complément depuis VIENS (Réseau Syndicat Durance Plateau d'Albion)	5 120
TOTAL VOLUME TRANSFERE EN M ³		173 128

Tableau n°4 : volumes transférés entre communes

Les interconnexions permettent également de palier à un problème de qualité d'eau ou de capacité de production insuffisante et ainsi sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

Les volumes achetés

Les achats d'eau représentent de **192 909 m³** au total pour l'année **2023**.

Commune	Nom du compteur d'achat d'eau	Volume (m ³)	Montant en € HT	Commune ou organisme d'achat
APT	Le Chêne	14 493	18 532 €	Syndicat Durance Ventoux (via Suez Eau France)
	Mauragne	829	2 390 €	
LAGARDE D'APT	St Christol	14 680	11 134 €	Syndicat Durance Plateau d'Albion (via Société des Eaux de Marseille)
RUSTREL	Le Suif	359	1 071 €	Commune de SIMIANE LA ROTONDE
VIENS	Le Garan	162 548	123 647 €	Syndicat Durance Plateau d'Albion (via Société des Eaux de Marseille)
TOTAL VOLUME ACHETE EN m ³		192 909	156 774 €	

Tableau n°5 : volumes achetés

Les achats d'eau évoluent de la manière suivante depuis 2018 :

Evolution des achats d'eau en m³

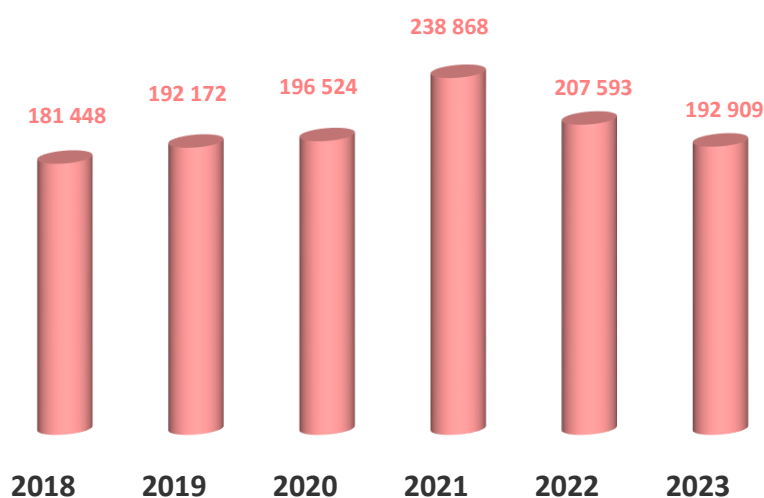


Figure n°6 : graphique évolution des achats d'eau

Les tarifs de l'eau achetée à d'autres collectivités sont les suivants :

Tarification 2023 Syndicat Durance Ventoux (exploitant : Suez Eau France)

Il s'agit d'un tarif de sécurisation correspondant à la mise à disposition d'un volume journalier de 2 000 m³ si nécessaire ; avec 2 compteurs :

- Compteur Ø 60 mm Lieu-dit Mauragne
- Compteur Ø 100 mm lieu-dit Le Chêne

L'eau fournie provient du site de captage de Cheval-Blanc/Les Iscles, via la station de pompage de Bonnieux/Pont Julien et le réservoir des Nourrats à Gargas.

La rémunération du syndicat se décompose de la manière suivante :

- Une partie fixe d'un montant semestriel de 11.06 € HT par compteur au titre de l'abonnement de service,
- Une partie proportionnelle au volume livré, qui s'élève à :
 - Mauragne : T1 : volume livré/semestre < 60 m³ : 0.4265 € HT/m³
T2 : volume livré/semestre > 60 m³ : 0.8529 € HT/m³
 - Le Chêne : T1 : volume livré/semestre < 60 m³ : 0.6151 € HT/m³
T2 : volume livré/semestre > 60 m³ : 0.6937 € HT/m³

La rémunération de l'exploitant se décompose, en valeur de base, de la manière suivante :

- Une partie fixe, d'un montant semestriel de
 - 496.91 € HT pour le compteur de Mauragne
 - 746.32 € HT pour le compteur Le Chêne
- Une partie proportionnelle au volume livré, qui s'élève à :
 - Mauragne : T1 : volume livré/semestre < 60 m³ : 0.4903 € HT/m³
T2 : volume livré/semestre > 60 m³ : 0.7894 € HT/m³
 - Le Chêne : 0.4158 € HT/m³

Tarification 2023 Syndicat Durance Plateau d'Albion (exploitant : Société des Eaux de Marseille)

Il s'agit d'un tarif de conventionné correspondant à la mise à disposition d'un volume journalier de 950 m³ avec 2 compteurs (St Christol et le Garan)

- pas d'abonnement
- m³ : 0.6942 € HT

Tarification 2023 commune Simiane La Rotonde

Il s'agit d'un compteur permettant d'alimenter les usagers du hameau du Suif à Rustrel

- Une partie fixe, d'un montant annuel de 60.00 € HT
- Une partie proportionnelle au volume livré, qui s'élève à :
 - T1 : volume livré/année < 200 m³ : 2.40 € HT/m³
 - T2 : volume livré/année compris entre 200 et 350 m³ : 3.60 € HT/m³
 - T3 : volume livré/année > 350 m³ : 4.60 € HT/m³

3.2) Le traitement de l'eau

La potabilisation de l'eau se fait par traitement au chlore gazeux, chlore liquide ou ultraviolets. Les différents lieux de traitement sont équipés d'un système de télésurveillance permettant de détecter des incidents.

Commune	Lieu du traitement	Type de traitement
APT	Station Fangas-Apt	Chlore gazeux
AURIBEAU	Forage la Bardon	Chlore gazeux
BUOUX	Réservoir de Réspechat	Chlore liquide
CASENEUVE	Station les Naïsses 2	Chlore gazeux
	Station la Pourraque	
CASTELLET EN LUBERON	Source la Haute Bardon	Chlore liquide
CERESTE	Captage de l'Encreme	Chlore gazeux
	Forages Caudon 1 et 2	
GIGNAC	Réservoir village	Ultraviolets
LAGARDE D'APT	Station de la Rostane	Chlore gazeux
RUSTREL	Station Jean-Jean	Chlore gazeux
SAIGNON	Source de Valsorgues	Chlore liquide
	Source la Palud	Chlore gazeux
	Station Fangas-Saignon	
ST MARTIN DE CASTILLON	Puits la Bégude	Chlore gazeux
	Source la Bardon	
SIVERGUES	Réservoir Village	Ultraviolets
VIENS	Source de l'Arconade	Chlore gazeux
	Réservoir Autet	

Tableau n°6 : lieux et types de traitement

3.3) La qualité de l'eau : les contrôles

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique (art R1321-1 et suivants, issus de l'arrêté du 11/01/2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).

La qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique (3 paramètres)
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux (9 paramètres)
- des substances indésirables (16 paramètres)
- des substances toxiques (10 paramètres)
- des pesticides et produits apparentés
- la qualité micro biologique (4 paramètres)

L'eau est analysée à différentes étapes (production, traitement, distribution) en contrôle externe par le laboratoire agréé CARSO, mandaté par l'ARS (Agence Régionale de la Santé). Il est possible de consulter les bilans qualité et les résultats des analyses du contrôle sanitaire, sur les sites :

<https://www.paca.ars.sante.fr/eau-du-robinet-0>

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Synthèse des analyses officielles réalisées en 2023 :

Commune	Analyses microbiologiques		Analyses physico-chimiques	
	nombre de mesures	nombre de non conformes	nombre de mesures	nombre de non conformes
APT	29	0	31	0
AURIBEAU	8	0	8	0
BUOUX	5	0	5	0
CASENEUVE	6	0	9	0
CASTELLET EN LUBERON	8	0	6	0
CERESTE	8	0	9	0
GIGNAC	9	0	9	0
LAGARDE D'APT	8	0	8	0
RUSTREL	8	0	9	0
SAIGNON	20	0	26	1
ST MARTIN DE CASTILLON	9	0	10	0
SIVERGUES	4	0	4	0
VIENS	8	0	9	0
TOTAL	130	0	143	1

Tableau n°7 : analyses réalisées dans l'année

En 2023, 100 % des analyses microbiologiques et 99.30 % des analyses physico-chimiques étaient conformes à la réglementation.

Par ailleurs, la CCPAL continue son travail en étroite collaboration avec l'ARS Vaucluse depuis fin 2018 suite à la découverte de plomb (parfois supérieur à la limite autorisée) dans l'eau distribuée dans le centre ancien d'Apt.

Ce plomb n'est pas présent directement dans la ressource mais provient probablement de branchements publics ou privés toujours en service.

L'étude spécifique menée en 2021 dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable a mis en évidence une corrélation entre les travaux de sectorisation du réseau et l'apparition de teneurs en plomb parfois importantes : en isolant des tronçons (fermeture de vannes) afin de mieux comptabiliser l'eau distribuée dans le secteur du centre-ancien, ces travaux ont entraînés une plus faible circulation de l'eau et donc une augmentation du temps de séjour dans les canalisations susceptibles d'entraîner une augmentation de la concentration en plomb. Le service Eau Potable a donc ré ouvert, fin 2020, 3 vannes afin de « déssectoriser » le centre-ancien et permettre ainsi une meilleure circulation de l'eau.

En parallèle de nouveaux travaux ont été réalisés sur les branchements en plomb identifiés (suppression de parties publiques ou isolement de parties privées).

Les campagnes d'analyses réalisées en avril et octobre 2022 ont permis de constater une nette amélioration de la qualité de l'eau. Cependant, le plomb reste présent sur plusieurs points, ce qui nécessite de continuer les enquêtes et les travaux.

Un état des lieux sera effectué début 2024 avec les services de l'ARS et de la sous-préfecture d'Apt.

3.4) La distribution de l'eau potable

Le réseau de distribution est composé de 57 réservoirs de stockage (nettoyés 1 fois par an conformément à la réglementation), d'un réseau de canalisations de 446.78 km, de branchements (69.84 km au total) et de compteurs d'eau (11 496 au total). 84 régulateurs de pression sont également présents sur l'ensemble du réseau afin de limiter la pression de desserte aux abonnés du service.

Une mise à jour de ce patrimoine est régulièrement effectuée sur un logiciel cartographique (Système d'Information Géographique).

Les réservoirs sont répartis de la manière suivante :

COMMUNE	RESERVOIRS ET STATIONS POMPAGE			
	RESERVOIR	NOMBRE DE CUVES	VOLUMES EN M ³	RESERVOIR SEUL (R) OU COMBINE AVEC STATION DE POMPAGE (R/SP)
APT	Le Paou	1	2 000	R
	St Michel	2	800 (2*400)	R
	Ville	2	4 000 (2*2 000)	R/SP
	Les 3 Pins	1	100	R/SP
	1500	1	1 500	R/SP
	St Vincent	1	240	R/SP
	Le Fangas	1	200	R/SP
AURIBEAU	Auribeau	2	100 (2*50)	R
BUOUX	Respessat	2	100 + 20	R/SP
CASENEUVE	Village	1	100	R
	La Pourraque	1	50	R
	Les Naisses	1	50	R
	Les Blaces	1	100	R/SP
CASTELLET EN LUBERON	La Bardon	1	100	R
	Village	1	100	R
CERESTE EN LUBERON	Gardette bas	2	300 (2*150)	R/SP
	Gardette haut	2	250 (100+150)	R
	Les couestes	1	300	R
	Florent	1	20	SP
	St Hélène	1	30	SP
GIGNAC	Village	1	100	R

LAGARDE D'APT	La Rostane	1	100	R/SP
	St Pierre	1	200	R/SP
	Les Bannetons	1	20	R
RUSTREL	Jean Jean	1		R/SP
	Bas service	1	1 100	R/SP
	haut service	1	200	R
SAIGNON	Les Tapets	1	200	R
	La Palud	2	200 (150+50)	R/SP
	Village	2	240 (100+140)	R/SP
	La Gardette	1	300	R
	La Cigale	1	200	R
ST MARTIN DE CASTILLON	La Tuilière	1	80	R/SP
	Glorivette	1	100	R
	La Bardon	2	150 (50+100)	R/SP
	Bas service	2	100 (2*50)	R
	Grand garage	1	50	R/SP
	Lagardette	1	100	R/SP
SIVERGUES	Village	1		R
VIENS	Village	3	250 (2*50+150)	R
	St Laurent	2	1 000 (400 + 600)	R
	St Amas	1	20	R
	Arconade	2	100 (2*50)	R
	Autet	1	20	R

Tableau n°8 : liste des réservoirs d'eau potable

Le réseau comprend les canalisations depuis les captages vers les réservoirs (adduction) et les canalisations des réservoirs vers les abonnés (distribution) ; certaines conduites assurent les deux fonctions (adduction / distribution). Le réseau se répartit de la manière suivante par commune pour 2023 :

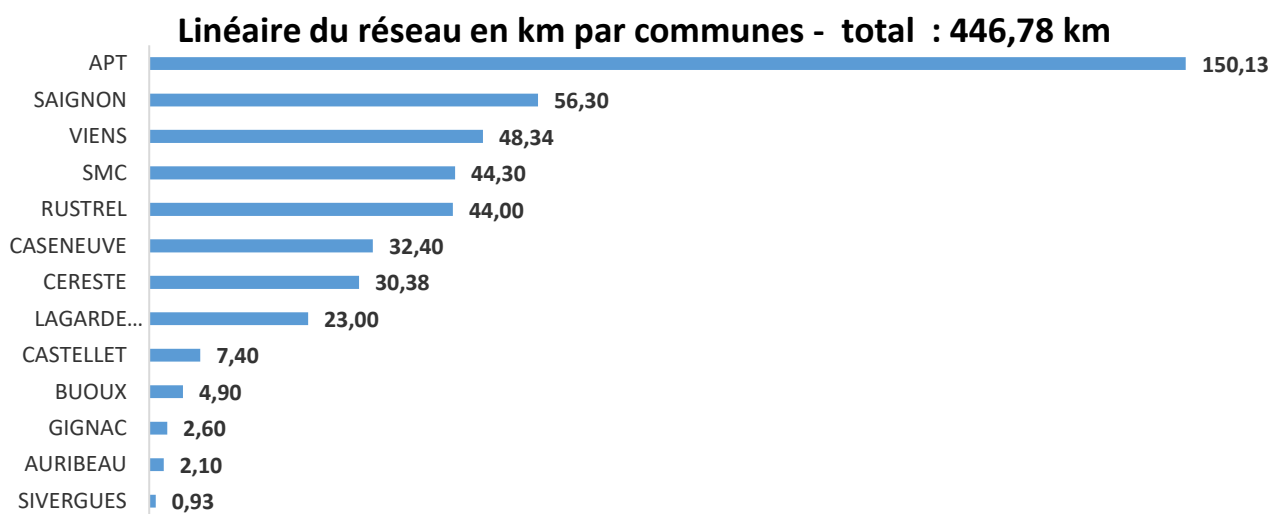


Figure n°7 : graphique répartition du linéaire de réseau en km

Les branchements sont considérés de longueur moyenne de 6 ml. Chaque habitation est raccordée au réseau par un branchement. La partie publique du branchement comprend la prise d'eau sur la conduite publique, la canalisation tant en domaine public que privé, le robinet avant compteur et le compteur (individuel ou général selon les situations).



Figure n°8 : graphique répartition du linéaire de branchements en km

Les compteurs d'eau sont individuels ou collectifs. Fin 2023, la composition du parc compteurs était la suivante, pour un total de **11 496** :

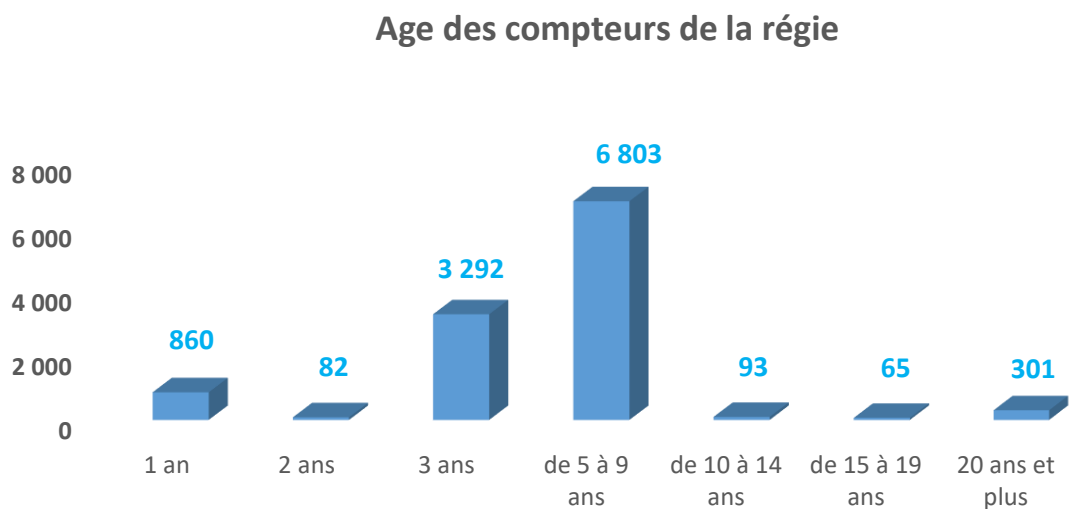


Figure n°9 : graphique répartition du parc compteurs selon l'âge

En pratique, on considère généralement que la durée de vie théorique d'un compteur est de 15 ans, ce qui induit un taux de renouvellement moyen théorique de 6,7%/an. Il existe à fin 2023, 366 compteurs de plus de 15 ans.

Ces derniers sont renouvelés depuis 2017 à l'occasion de la mise en place de la télérelève sur tout le territoire.

95% des compteurs ont un diamètre de 15 mm, qui correspond au besoin d'un abonné domestique classique :

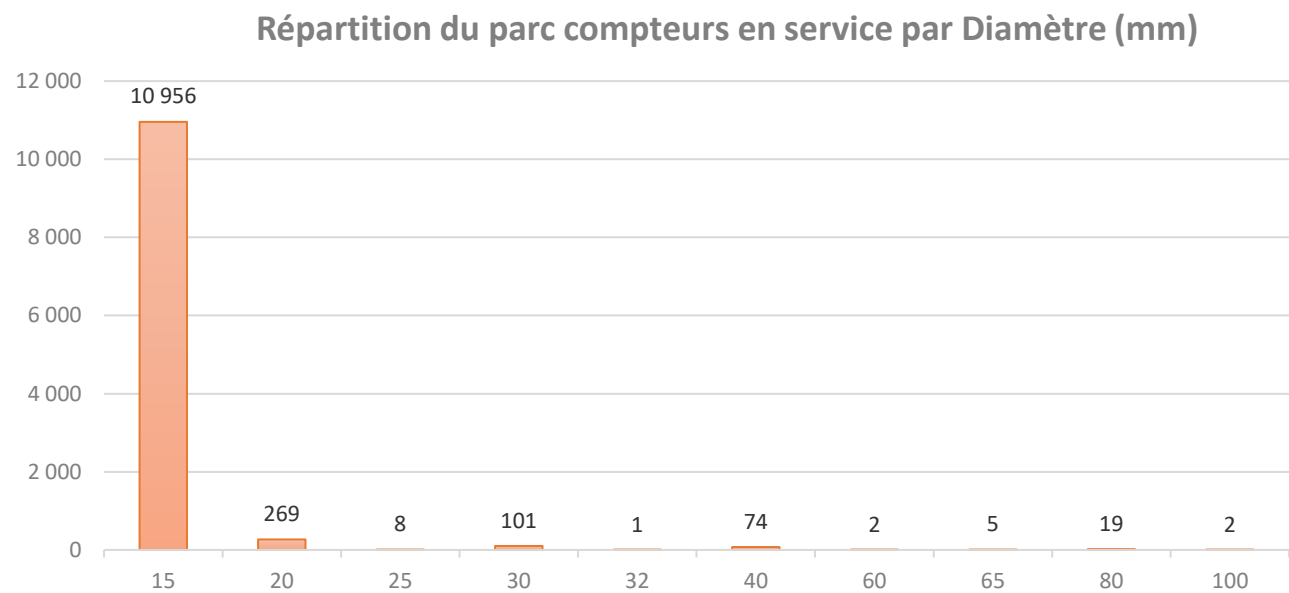


Figure n°10 : graphique répartition du parc compteurs selon le diamètre

Le volume distribué correspond à la somme du volume produit et du volume entrant (ou acheté) auquel est déduit le volume sortant :

Commune	Volume distribué (m ³)
APT	927 035
AURIBEAU	7 111
BUOUX	6 246
CASENEUVE	58 864
CASTELLET EN LUBERON	14 019
CERESTE EN LUBERON	111 334
GIGNAC	5 120
LAGARDE D'APT	14 680
RUSTREL	78 573
SAIGNON	138 483
ST MARTIN DE CASTILLON	86 514
SIVERGUES	2 483
VIENS	94 867
TOTAL VOLUME DISTRIBUE EN m³	1 545 329 soit 4 233 m³/j en moyenne

Tableau n°9 : volumes distribués par communes

Les pertes en eaux lors de la distribution résultent de plusieurs causes :

- des consommations d'eau autorisées sans comptage
- des fuites
- des défauts de comptage (pannes...)

Les consommations d'eau autorisées sans comptage sont les suivantes :

- Les volumes des consommateurs sans comptage tels que les prises d'eau pour le service incendie et parfois, après accord du service, les hydrocureurs pour le nettoyage des réseaux d'assainissement, le lavage des voiries...
- Les volumes utilisés par le service de l'eau pour l'exploitation, tels que le nettoyage des réservoirs, les analyseurs (chlore, turbidité), les purges annuelles, la désinfection des conduites lors de travaux.

Un indicateur permet de quantifier ces volumes, il s'agit de l'Indice linéaire des volumes non comptés, ILV (m³/jour/km de réseau).

Cet indice permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet de comptage lors de leur distribution aux abonnés. Il s'agit du ratio entre le volume non compté et le linéaire de réseau (volume non compté = volume distribué – volume comptabilisé)

Un autre indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit de l'Indice linéaire de pertes sur le réseau, ILP (m³/km/jour)

Commune	Volume consommé autorisé sans comptage en m ³	ILV non comptés (m ³ /j/km)	Volume perdu (m ³)	ILP (m ³ /j/km)	Catégorie
APT	3 977	2,66	141 894	2,59	bon
AURIBEAU	45	2,42	1 810	2,36	acceptable
BUOUX	915	0,82	559	0,31	bon
CASENEUVE	20	1,98	23 419	1,98	acceptable
CASTELLET EN LUBERON	29	2,56	6 889	2,55	bon
CERESTE	3 601	3,62	36 503	3,29	insuffisant
GIGNAC	14	0,42	388	0,41	bon
LAGARDE d'APT	76	0,13	1 002	0,12	bon
RUSTREL	893	1,51	23 281	1,45	bon
SAIGNON	2 205	1,51	28 799	1,40	bon
ST MARTIN DE CASTILLON	1 477	1,13	16 721	1,03	bon
SIVERGUES	19	0,32	88	0,26	bon
VIENS	820	1,43	24 437	1,39	bon
TOTAL	14 091	1,96	305 790	1,88	/

Tableau n°10 : volumes sans comptages et volumes perdus

La catégorie des réseaux indiquée ci-dessus est définie grâce aux critères ci-après :

Type de réseau	ILC (m ³ /j/km)
Rural	<10
Semi-urbain	10<ILC<30
Urbain	> 30

Voir détail de l'ILC par communes en page 39

Type de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
Bon	ILP<2	ILP<6	ILP<10
Acceptable	2<ILP<3	6<ILP<8	10<ILP<13
Insuffisant	3<ILP<5	8<ILP<11	13<ILP<16
Mauvais	ILP>5	ILP>11	ILP>16

Classification FNCCR

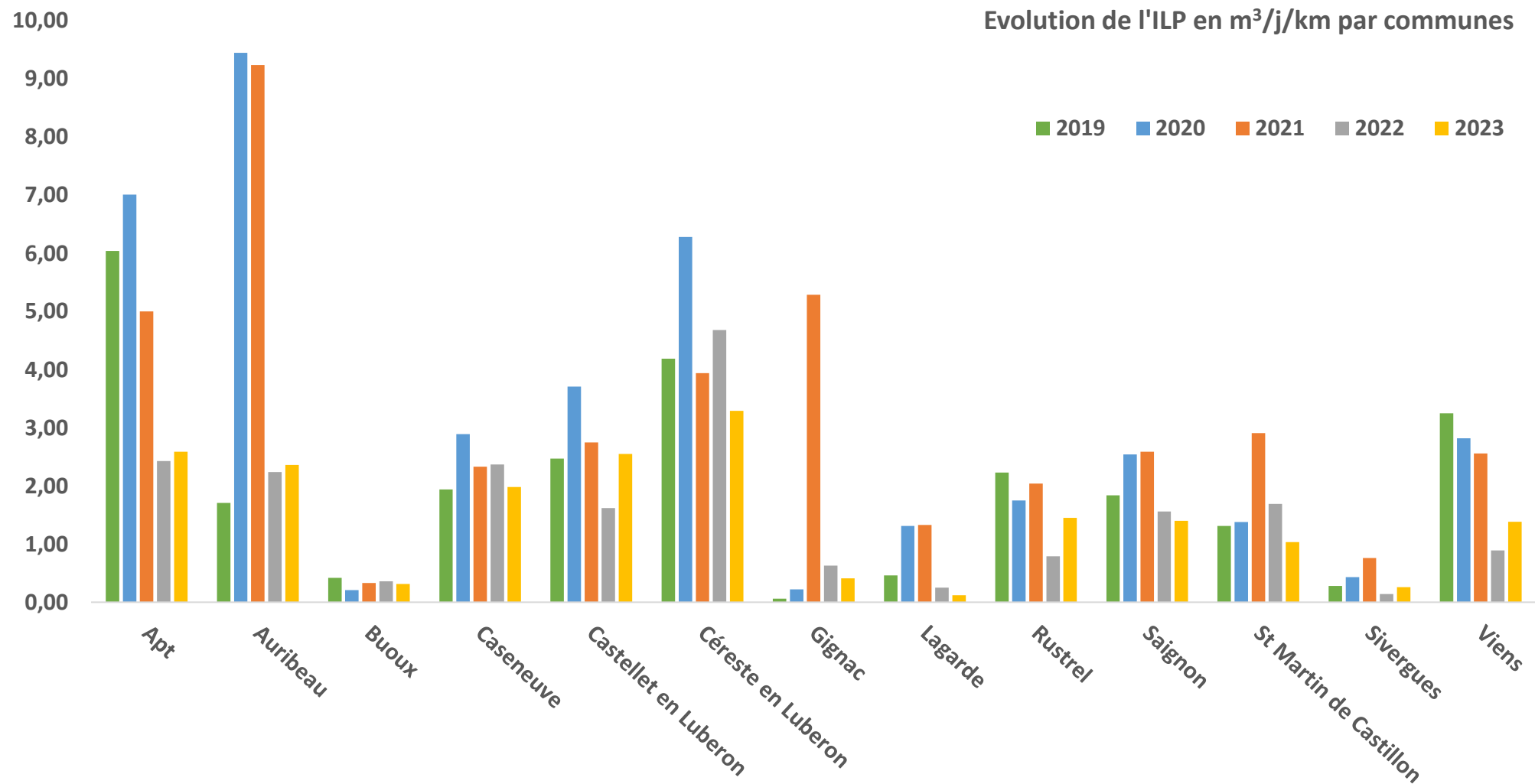


Figure n°11 : graphique évolution de l'ILP

3.5) Les abonnés et les volumes facturés

Au 31 décembre 2023 le nombre d'abonnés est de **11 218** et se répartit de la manière suivante :

Répartition des abonnés du service eau potable année 2023 - Total : 11 218

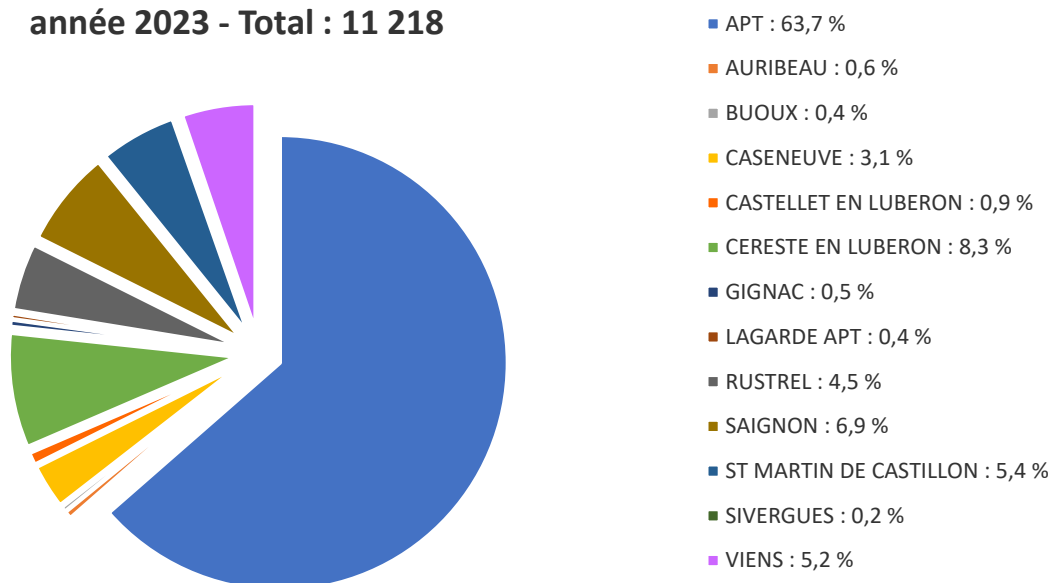


Figure n°12 : graphique répartition des abonnés

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre d'abonnés depuis 2018 en comparaison avec l'évolution de la population totale desservie sur les 13 communes de la CCPAL où intervient le service Eau Potable.

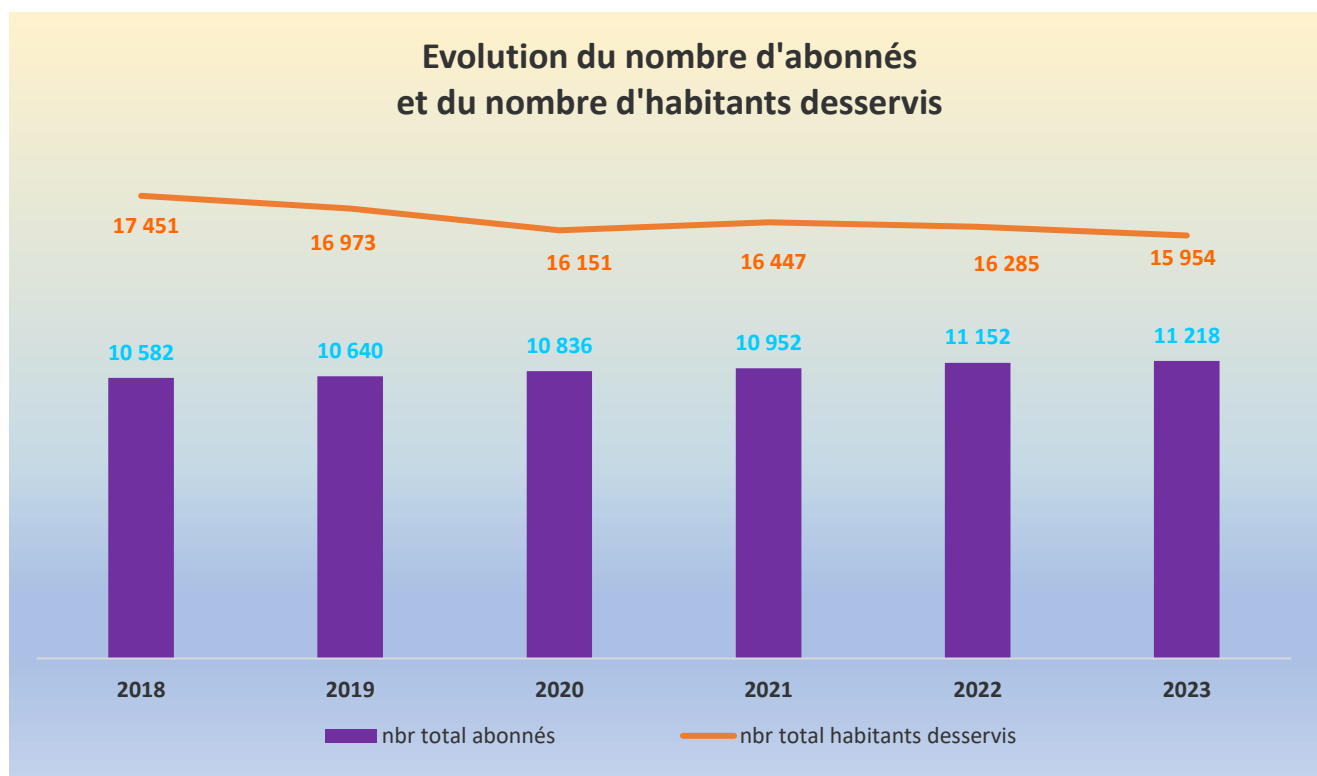


Figure n°13 : graphique évolution du nombre d'abonnés et du nombre d'habitants

VOLUMES CONSOMMES ET FACTURES :

Commune	Volume consommé facturé (m³)	Volume consommé réel (facturé + dégrevé, annulé ou remboursé)	Volume consommé moyen ¹ (m³/j)	ILC³ (m³/j/km)	Classification (Cf. tableau p.36)
APT	698 880	781 164	2 151	14.33	semi-urbain
AURIBEAU	5 156	5 256	15	6.92	rural
BUOUX	4 671	4 772	16	3.18	rural
CASENEUVE	33 603	35 425	97	3.00	rural
CASTELLET EN LUBERON	6 517	7 101	20	2.64	rural
CERESTE EN LUBERON	67 898	71 230	205	6.75	rural
GIGNAC	4 529	4 718	13	4.99	rural
LAGARDE D'APT	9 029	13 602	37	1.63	rural
RUSTREL	50 033	54 399	151	3.44	rural
SAIGNON	102 344	107 479	301	5.34	rural
ST MARTIN DE CASTILLON	62 316	68 316	191	4.32	rural
SIVERGUES	2 299	2 373	7	7.06	rural
VIENS	62 212	69 610	193	3.99	rural
TOTAL	1 109 487	1 225 448	3 396	7.60	

Tableau n°11 : récapitulatif des volumes consommés et facturés

¹ Volume consommé moyen : (volume autorisé non compté + volume facturé réel) / 365 j

Les écrêtements sur facture

La loi Warsmann du 17.05.2011 et applicable depuis le 1^{er} juillet 2013 permet de protéger l'ensemble des clients du service d'eau contre des factures d'eau trop importantes lors de fuites d'eau sur leurs réseaux privatifs notamment avec l'obligation d'avertir les consommateurs en cas de surconsommation d'eau.

Elle détermine de manière précise les modalités requises pour pouvoir bénéficier d'un écrêtement. L'ensemble des dispositions en cas de fuite après compteur est détaillé en annexe III et IV du règlement de service.

	Nombre de demandes accordées	Montant écrêté en € HT	Nombre de demandes refusées (car conditions non requises)
2019	87	64 058 €	48
2020	76	34 295 €	97
2021	En attente de mise à jour	En attente de mise à jour	En attente de mise à jour
2022	113	55 578 €	45
2023	38	18 055 €	62

Tableau n°12 : écrêtements sur factures

Le fonds solidarité logement

Le fonds solidarité logement est un dispositif des départements de Vaucluse et des Alpes de Haute Provence permettant d'aider les familles défavorisées à payer les dépenses liées à leur habitation, dont les factures d'eau.

	Nombre de demandes accordées	Montant de l'aide en € HT	Nombre de demandes refusées (car conditions non requises)
2019	39	2 621 €	/
2020	80	7 787 €	7
2021	81	4 007 €	5
2022	69	7 487 €	8
2023	73	7 866 €	4

Tableau n°13 : fonds solidarité eau

La Médiation de l'eau

Depuis octobre 2013, la CCPAL a signé une convention de partenariat avec la Médiation de l'Eau qui a pour mission d'établir des propositions de règlements amiables dans le cadre de litiges concernant l'exécution du service public de l'eau ou de l'assainissement nés entre le consommateur et le gestionnaire du service.

2 dossiers ont été instruits en 2023 (8 en 2022, 3 en 2021 et 1 en 2020).

La mission du Médiateur de l'eau, tiers extérieur au litige, est de rechercher une solution en droit et en équité, afin de favoriser la résolution à l'amiable d'un éventuel différend entre un abonné du service public de l'eau et/ou de l'assainissement et son opérateur.

Pour en savoir plus : <https://www.mediation-eau.fr/FR/a-propos-de-la-mediation/missions.asp>

<https://clubdesmediateurs.fr/le-mediateur-de-leau-publie-son-rapport-annuel-2023/>

RECAPITULATIF :

Commune	Nombre d'abonnés	Volume distribué (m³)	Volume consommé total en m³ (non compté + consommé réel)	Consommation moyenne annuelle (m³/abonné) ²	Rendement du réseau ³ (%)	Obligation d'un plan d'action selon le décret n°2012-97*
APT	7 130	927 035	785 141	98	86.14	non
AURIBEAU	61	7 111	5 301	85	75.59	non
BUOUX	43	6 246	5 687	109	91.05	non
CASENEUVE	353	58 864	35 445	95	60.22	oui
CASTELLET EN LUBERON	100	14 019	7 130	65	50.86	non
CERESTE EN LUBERON	915	111 334	74 831	74	67.21	oui
GIGNAC	56	5 120	4 732	81	92.42	non
LAGARDE D'APT	44	14 680	13 678	205	93.18	non
RUSTREL	539	78 573	55 292	93	70.37	non
SAIGNON	765	138 483	109 684	134	80.27	non
ST MARTIN DE CASTILLON	607	86 514	69 793	103	80.86	non
SIVERGUES	19	2 483	2 395	121	96.46	non
VIENS	586	94 867	70 430	106	85	non
TOTAL	11 218	1 545 329	1 239 539	/	/	/

Tableau n°14 : récapitulatif

* le décret n°2012-97 du 27.01.12 est relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable. Il invite les collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement à une gestion patrimoniale des réseaux, en vue notamment de limiter les pertes d'eau dans les réseaux. Lorsque celles-ci dépassent les seuils fixés (rendement < à 85 % ou si valeur non atteinte rendement > 65% + 0.2 ILC), un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau peut être appliquée.

² Consommation moyenne annuelle : volume consommé facturé / nombre d'abonnés

³ Rendement : (volume consommé total + volume vendu (transféré)) / (volume produit + volume acheté) *100

SCHEMA DES VOLUMES EN 2023

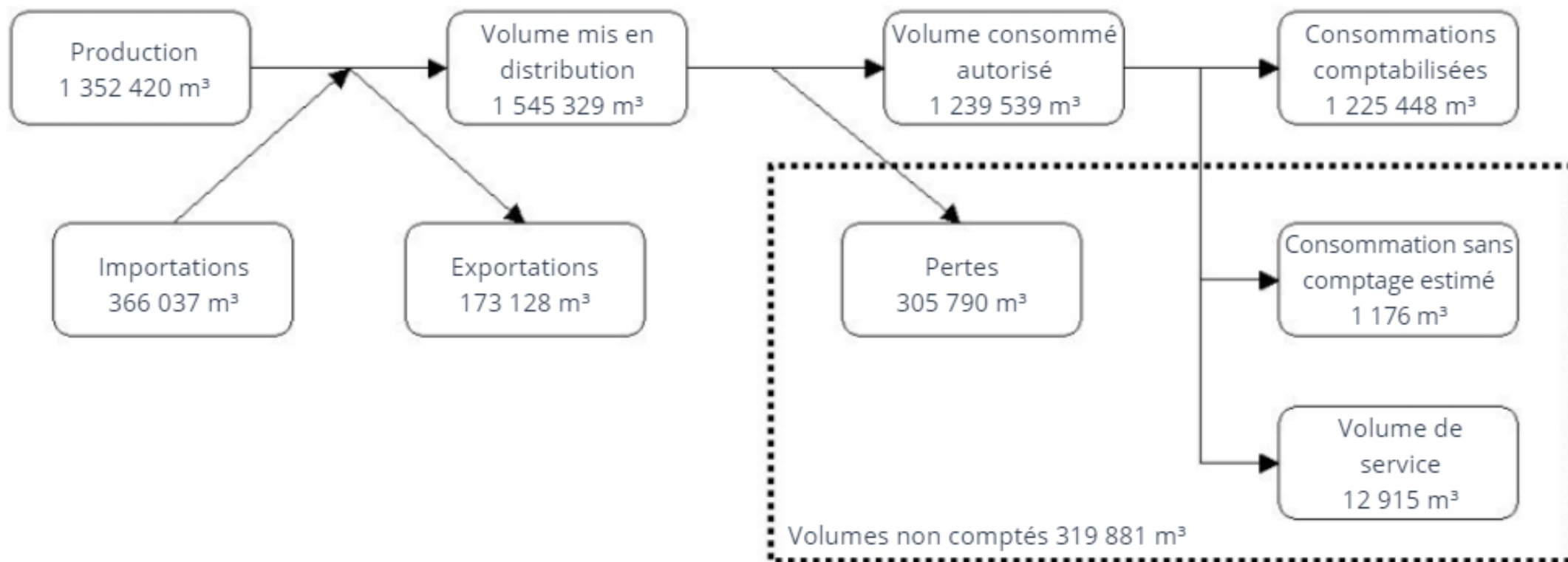


Figure n°14 : organigramme récapitulatif des volumes

Evolution des volumes produits, distribués et consommés et du rendement

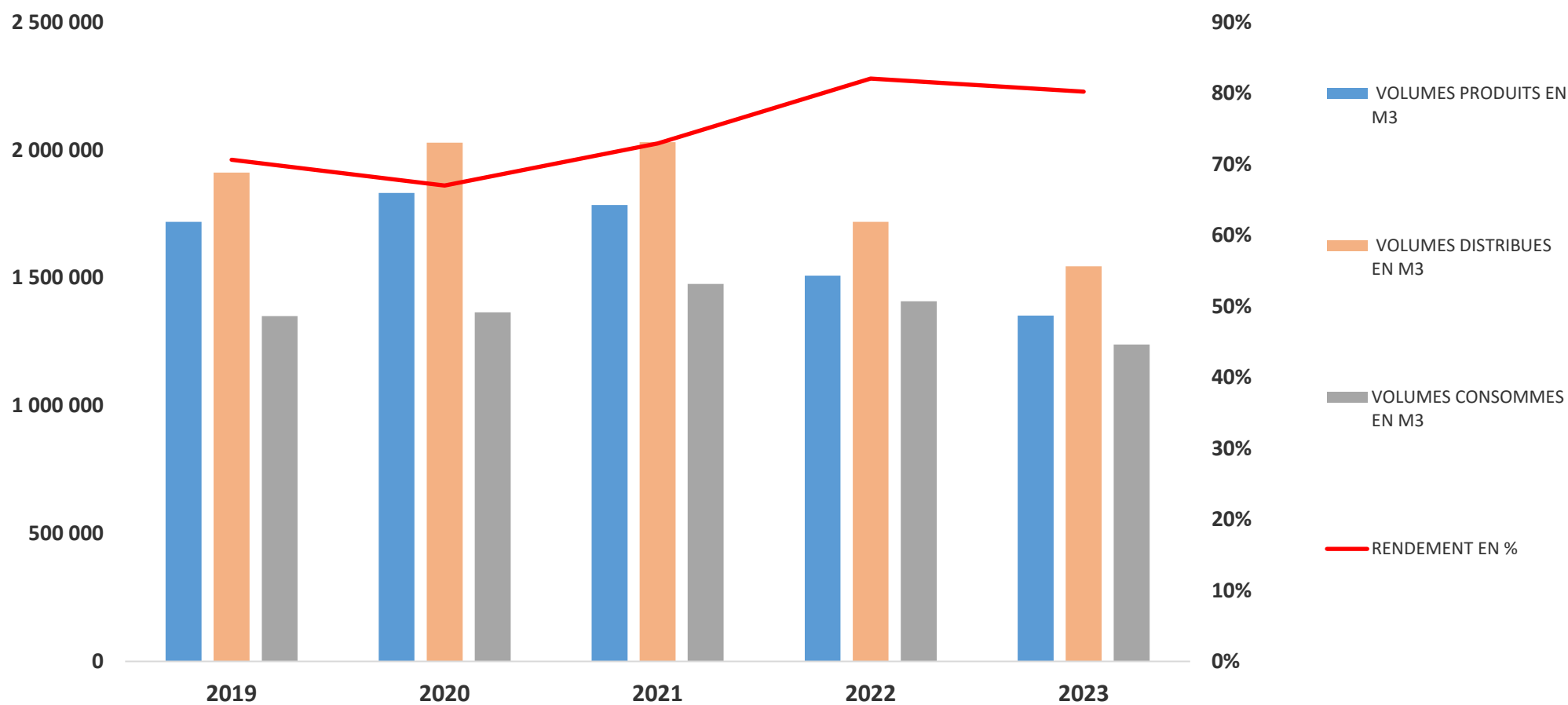


Figure n°15 : graphique évolution des volumes produits, distribués et consommés et du rendement

Evolution du rendement par commune

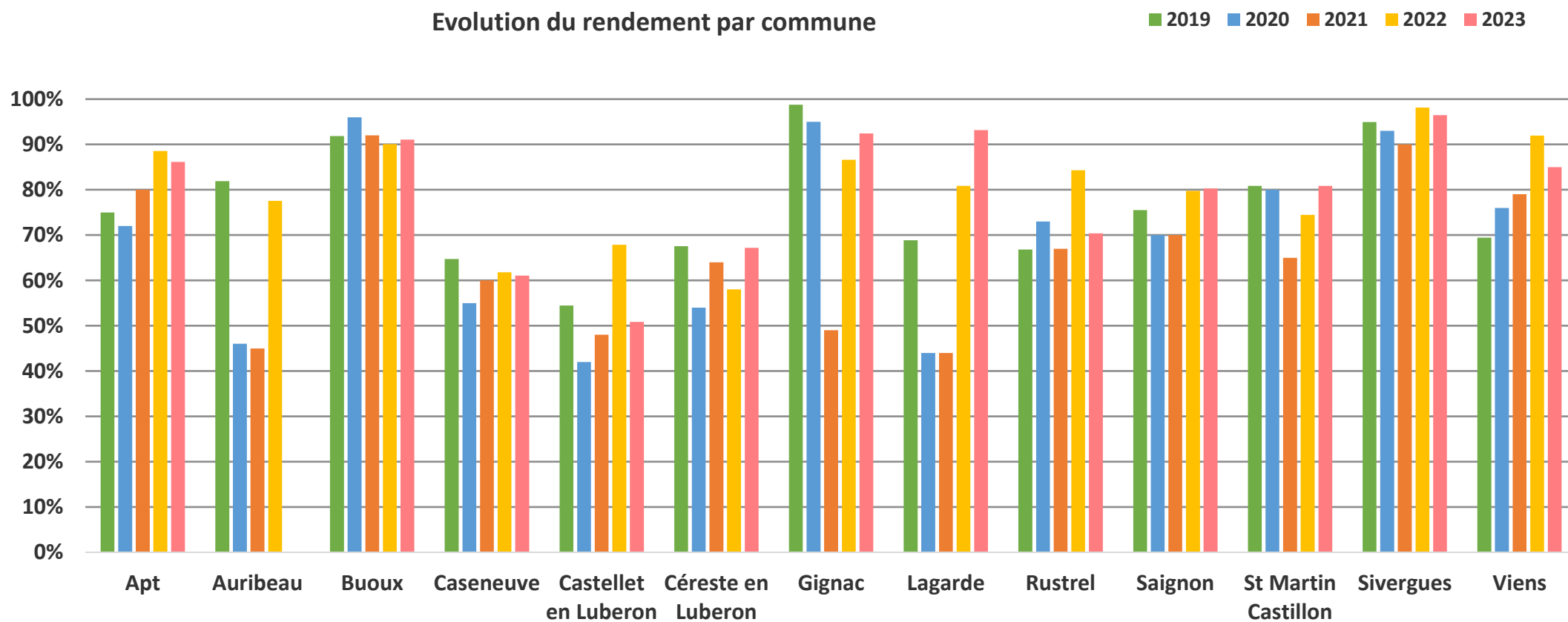


Figure n°16 : graphique évolution du rendement

3.6) Les études et travaux réalisés au cours de l'année

3.6.1. Travaux neufs réalisés en 2023

Travaux de simplification du réseau d'eau potable sur la commune de BUOUX : coût global : 8 710 € HT.

Ces travaux de rationalisation des ouvrages ont été identifiés lors de la réalisation du schéma directeur d'eau potable finalisé en 2023. Ils concernent la suppression du réservoir de l'Oratoire et la pose d'un réducteur de pression

Travaux de modification des régimes d'alimentation et de distribution des réservoirs de Payot, des Tapets, des Blaces et des Naïsses sur la commune de Viens (travaux + maîtrise d'œuvre) : coût global : 103 950 € HT (dont 50 % subventionnés par l'Agence de l'eau)

Conformément au schéma directeur d'alimentation en eau potable, l'objectif était de mobiliser la ressource du Fangas pour abaisser la teneur en nitrates présente dans les captages de Caseneuve, cette ressource se substituera à celle de la conduite du Syndicat Durance Plateau d'Albion (dite de Banon) qui retrouve sa pleine disponibilité pour sécuriser partiellement l'alimentation de la commune de Céreste.

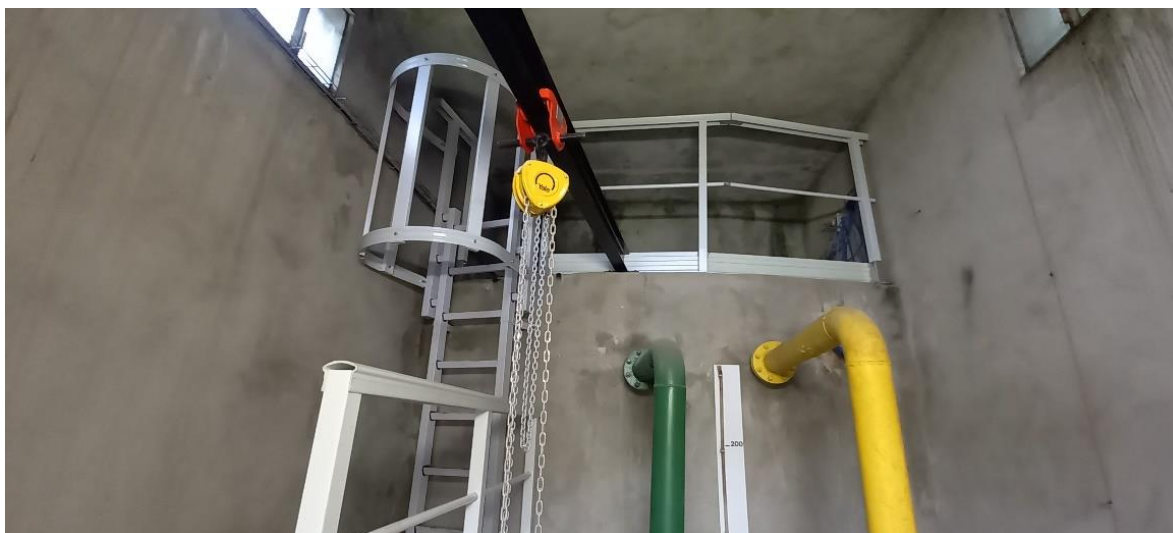


Figure n°17 : photos des travaux au niveau du réservoir des Tapets

Travaux de branchement neufs et raccordement : 29 branchements pour un coût total de 67 929 € HT

Il s'agit des travaux de branchements neufs sur les 13 communes en régie, réalisés en sous-traitance dans le cadre du marché travaux divers et d'urgence. Ces travaux sont refacturés aux usagers ayant fait la demande du branchement neuf.

3.6.2. Travaux de renouvellement réalisés en 2023



Figure n°18 : photo des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable à Rustrel au niveau du plan d'eau

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la RD22 au niveau du plan d'eau – commune de Rustrel

Travaux + maîtrise d'œuvre : **coût global : 9 900 € HT**

Ces travaux de renouvellement concernent 32 ml. Ils ont été réalisés suite à plusieurs fuites sur ce réseau de distribution.

Fin des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable boulevards Elzear Pin, Maréchal Joffre, Camille Pelletan, rue des bassins et avenue des Druides à Apt

Travaux + maîtrise d'œuvre : **coût global : 757 383 € HT (dont 17 % subventionnés par l'Agence de l'eau et 40 % par le Département de Vaucluse)**

Ces travaux concernent la fourniture et la pose de conduites en fonte DN60, DN100, DN350 et DN400 mm sur une longueur totale de 1 730 ml et la reprise de 61 branchements.

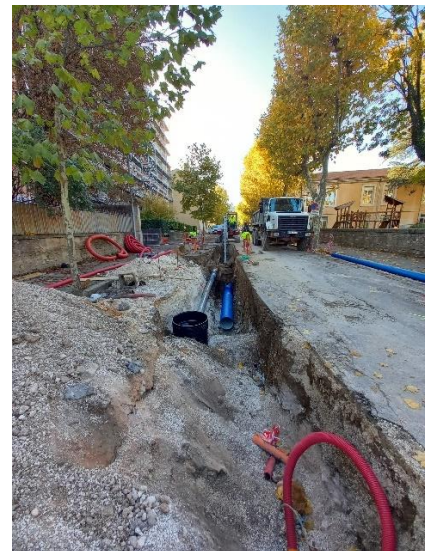


Figure n°19 : photo des travaux de renouvellement de réseau à Apt

Travaux de renouvellement de branchements, de poteau incendie, de déplacement de compteurs et de reprise de branchements plomb : coût global de 61 606 € HT

Poursuite travaux de renouvellement des compteurs avec déploiement, gestion et maintenance d'un système de relève à distance des compteurs d'eau sur 3 ans :

La société en charge de cette prestation depuis 2017 a été placée en liquidation judiciaire fin 2019. La CCPAL a souhaité poursuivre le déploiement de la télérelève sur son territoire et a donc conclu un nouveau marché afin de poursuivre cette opération : **coût global de 1 201 981.49 € HT (partie globale et forfaitaire)**

Ces travaux doivent permettre de :

- Renforcer et moderniser la relation de la régie des eaux avec ses abonnés : o Facturation sur la base d'index réels (amélioration de la qualité des données de comptage) et possibilité d'augmenter les fréquences de facturation pour les consommateurs qui le souhaitent (gros consommateurs, industriels, etc.),
- De détecter les suspicions de fuites chez les abonnés et de les avertir le cas échéant,
- Optimiser le suivi des bilans hydrauliques du réseau de distribution (fiabilisation du comptage, analyse de rendement, ...), tout en facilitant les tâches actuellement remplies de façon manuelle et consommatrices de temps pour la collecte des données des compteurs d'eau,
- Améliorer la qualité d'eau distribuée en détectant les éventuels retours d'eau,
- Eventuellement, de développer de nouveaux services auprès de ses abonnés (suivi des consommations par Internet, etc.).



Figure n°20 : photo d'un compteur d'eau télérelève

Environ 930 compteurs ont été remplacés en 2023.

Le contexte international de ces dernières années a entraîné un retard important dans la livraison des compteurs télérelevés (pénurie de composants électroniques) ce qui explique le retard dans le déploiement global de ces nouveaux compteurs.

En parallèle, le réseau de récepteurs a été densifié pour atteindre 16 antennes. Le portail permettant de recevoir et analyser les informations des compteurs télérelèves a été déployé et amélioré.

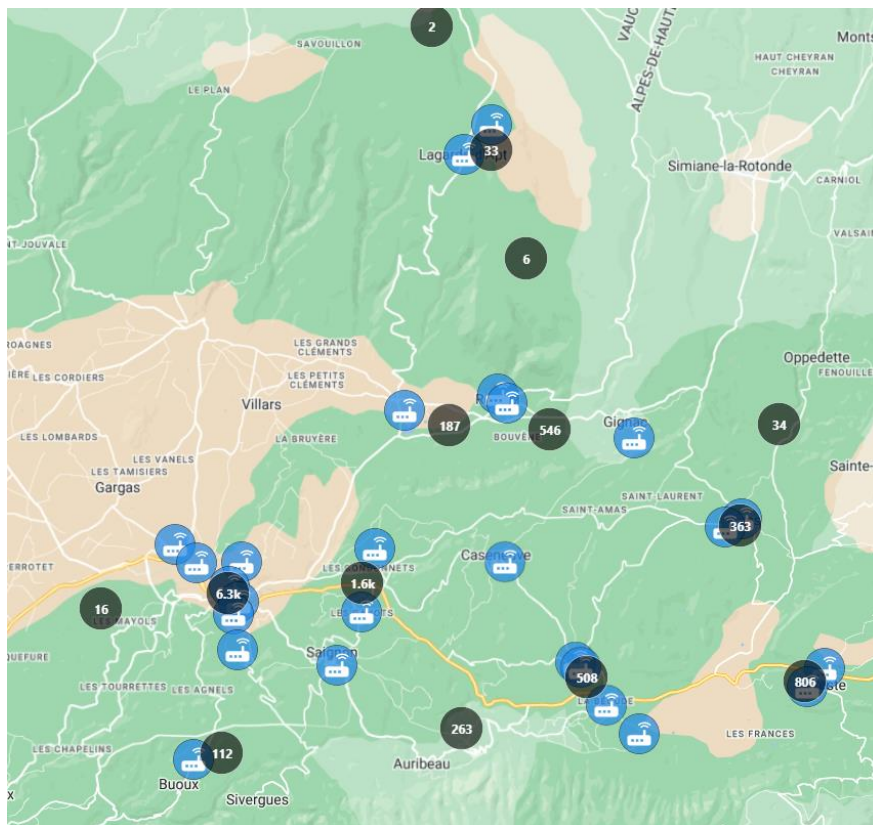


Figure n°21 : carte de localisation des récepteurs

3.6.3. Travaux d'entretien/maintenance réalisés en 2023

Travaux de réparation de fuites :

Au total, **102 interventions** pour réparation de fuites ont été réalisées en sous-traitance en 2023 pour un montant de 120 473 € HT soit près d'une intervention tous les deux jours et demi en moyenne. Les fuites sur branchements représentent 57 % du nombre total.

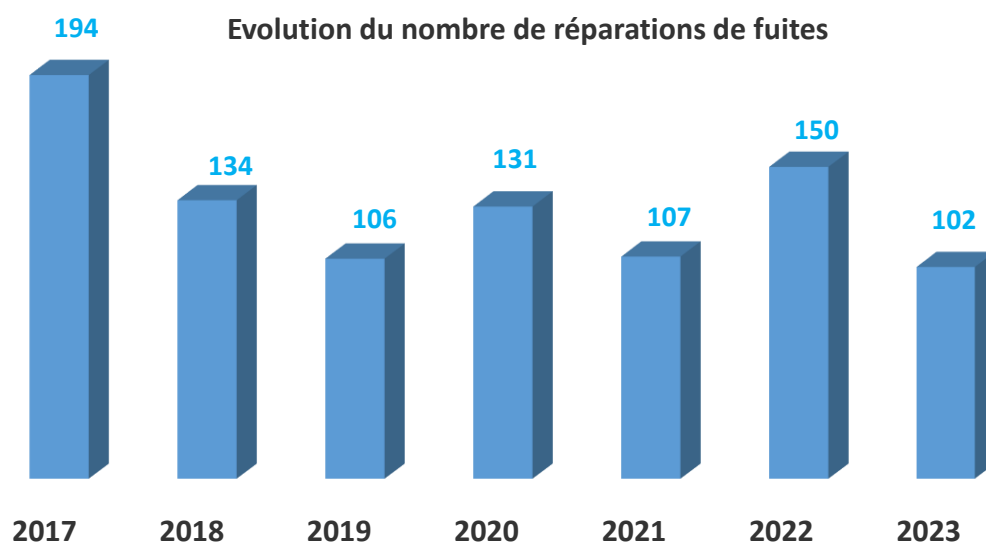


Figure n°22 : graphique évolution du nombre de réparations de fuites

Principaux travaux d'entretien des ouvrages :

Ces travaux sont réalisés directement par les techniciens du pôle exploitation :

Communes	Nom de l'ouvrage	Descriptif des travaux	Cause
APT	site 1500	Nettoyage extérieur station	amélioration
APT	Saint Michel	Réparation Débitmètre	entretien
APT	site 1500	Entretien contour du bassin	amélioration
APT	site AEP	Modification Sonde de niveau bac tampon-sonde pour chloration	amélioration
AURIBEAU	Réseau	Réparation cuve chlore	amélioration
AURIBEAU	réseau	Remplacement débitmètre	entretien
AURIBEAU	Réservoir	Sécurisation des accès	entretien
BUOUX	Respressat	Réparation pompe surpresseur	vétusté
BUOUX	Respressat	Réparation du débitmètre Site Buoux Respressat	vétusté
BUOUX	Forage de Buoux	Remplacement équipements points de prélèvement	amélioration
CASENEUVE	Les Naisses	Réparation des drains	entretien
CASENEUVE	La Pourraque	Remplacement filtre pour mesure de chlore	entretien
CASENEUVE	Forage Merle	Réparation de la sonde Forage Merle	vétusté
CASTELLET EN LUBERON	Site Castellet	Réparation de la pompe doseuse en secours	vétusté
CASTELLET EN LUBERON	Réseau Castellet	Remplacement débitmètre	entretien
CASTELLET EN LUBERON	Haute Bardon	Remplacement pompe doseuse	vétusté
CERESTE-EN-LUBERON	Caudon	Modification de la vanne de forage	amélioration
CERESTE-EN-LUBERON	Bassin Florent	Réparation flotteur	entretien
CERESTE-EN-LUBERON	Gardette	Création d'une vidange du regard de l'hydrostab	entretien
CERESTE-EN-LUBERON	Florent	Electrovanne Réservoir Florent	amélioration
CERESTE-EN-LUBERON	Céreste	Réparation bâche site Caudon	vétusté
CERESTE-EN-LUBERON	Caudon	Réparation étanchéité bache Caudon	vétusté
GIGNAC	Réseau Gignac	Réparation monostab	vétusté
GIGNAC	Réseau	Changement batterie débitmètre	entretien
GIGNAC	Gignac	Reprise tuyauterie suite à abandon UV	amélioration
GIGNAC	Réseau	Remplacement électrovanne Gignac	amélioration
GIGNAC	Gignac	Réducteur pour Gignac-Pilote pour Gardette haut	entretien
LAGARDE D'APT	La Rostane	ajout de la fonction ST sur le S550	amélioration
LAGARDE D'APT	Banneton	Fourniture de HF-BOX	vétusté
RUSTREL	Réseau	Réparation encorbellement pont	entretien

RUSTREL	Les Jean-Jean	Changement coffret armoire soffrel	amélioration
SAIGNON	Site Saignon village	Entretien du support chloration	entretien
SAIGNON	Fangas 1	Remplacement motopompe	vétusté
SAIGNON	Réseau	Réparation réducteur Chemin des Bruns	vétusté
SAIGNON	Site Payot-Gavot	Réparation variateur fangas - payot	vétusté
SAIGNON	La Palud	Reprise tuyauterie suite à abandon UV	amélioration
SAIGNON	Tapet	Remplacement équipements points de prélèvement	amélioration
SAIGNON	Payot	Remplacement garniture pompe 2	vétusté
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	La Tuilière	Reprise tuyauterie suite à abandon UV	amélioration
SIVERGUES	site Sivergues	Réparation système UV	vétusté
SIVERGUES	site Sivergues	Réparation canalisation	vétusté
SMC	Bégude basse	Remise en état pompe bégude basse	vétusté
VIENS	réseau Viens	Changement compteur au valadier	vétusté
VIENS	St Laurent	Réparation électricité	amélioration
VIENS	L'Arconade	Modification hydrostab	entretien
VIENS	L'Arconade	Réfection dalle de béton	entretien
VIENS	Saint Laurent	Modification sur l'armoire électrique	entretien
VIENS	L'Arconade	Changement du réducteur de pression pour l'eau motrice chloration	amélioration
VIENS	L'Arconade	Réfection armoire de chloration	amélioration
VIENS	L'Arconade	Amélioration du monostab Arconade	amélioration

Tableau n°15 : travaux d'entretien des ouvrages réalisés par le service

3.6.4. Etudes réalisées en 2023

Présentation des conclusions du Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable (incluant une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage) en parallèle de celui de l’assainissement – **coût total prévu 143 048.75 € HT (dont 50% subventionnés par l’Agence de l’eau)**

Les enjeux identifiés sont :

- *Améliorer le fonctionnement hydraulique : performance du réseau, potentiel de rationalisation des ouvrages, sécurisation des communes, problèmes ponctuels de qualité*
- *Pérenniser les ouvrages : gestion patrimoniale, vulnérabilité*

Les phases 1 (bilan de l’existant) et 2 (mise au point des outils) ont été réalisées en 2021.

Les phases 3 (diagnostic et préconisations par enjeux) et 4 (schémas directeurs) ont été établies en 2022. Les conclusions et le programme d’actions ont été validés en 2023.

Déclaration d’Utilité Publique – forage de Sivergues – coût total prévu 19 530 € HT

Suite aux travaux de réalisation du second forage sur la commune de Sivergues, une mission de DUP a été lancée afin de définir les périmètres de protection et d’autorisation de distribution au titre du code de la santé ainsi qu’une procédure de régularisation pour le 1^{er} forage. L’enquête publique et l’arrêté de DUP devraient arriver en 2024.

Lancement d’une étude de reconnaissance pour la recherche d’une nouvelle ressource à Céreste en Luberon
coût total prévu 16 500 € HT

Elle a pour but de sécuriser l’alimentation en eau potable de la commune au vu de la vulnérabilité des ressources actuelles. Cette sécurisation fait partie des actions prioritaires identifiées dans le schéma directeur.

Mise en place d’une mission de maîtrise d’œuvre

Elle a pour but de piloter le programme de travaux 2024-2025 identifiés à l’issue du schéma directeur d’Alimentation en Eau Potable. Cette mission est également couplée aux travaux d’assainissement.

Etude sur le devenir de la source de la Rebaudine à Gignac – coût total prévu 11 030 € HT

Au vu de la vulnérabilité de la source actuelle, une étude hydrogéologique a été réalisée en 2020 pour définir les moyens qui permettraient de continuer à utiliser la source en toute sécurité. Un hydrogéologue agréé, sollicité par l’Agence Régionale de Santé, a rendu, courant 2022, un avis technique favorable à l’utilisation de l’eau de la Rebaudine. Cependant, il précise que le coût de la protection de cette ressource semble élevé compte tenu des faibles potentialités de cette ressource tant sur le plan quantitatif que qualitatif. La CCPAL, en concertation avec la commune, a acté en septembre 2023, l’abandon de la procédure d’autorisation visant à exploiter cette ressource.

3.7) Les missions annexes du service

3.7.1. L'instruction des demandes d'urbanisme réalisées en 2023

Le tableau ci-dessous, montre la répartition des différents types de dossiers d'urbanisme, sur lequel le service est amené à émettre un avis au titre du raccordement au réseau public d'eau potable.

RÉPARTITION EN % DES DEMANDES D'URBANISMES

	Nombre de dossiers traités	CU	DP	PC	PA
2019	110	13 %	22 %	64 %	2 %
2021	197	9 %	22 %	68 %	2 %
2022	188	12 %	22 %	64 %	3 %
2023	197	9 %	32 %	55 %	4 %

Tableau n°16 : répartition en % des demandes d'urbanisme

CU : certificat d'urbanisme ; DP : déclaration préalable ;
PC : permis de construire ; PA : permis d'aménager

Le graphique ci-après permet de visualiser la hausse du nombre de dossiers instruits depuis 3 ans et l'évolution des demandes d'urbanisme pour chaque commune :

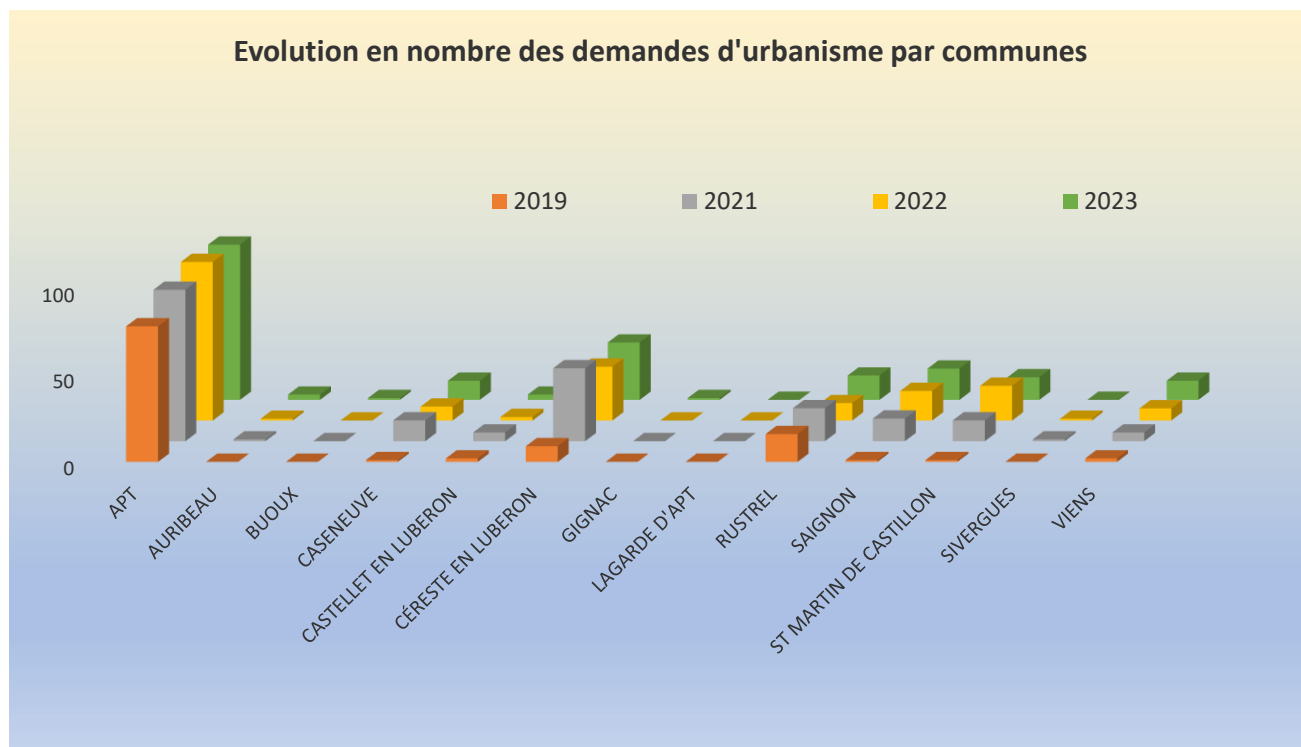


Figure n°23 : graphique évolution du nombre des demandes d'urbanisme

3.7.2. Contrôle et entretien des points d'eau incendie réalisés en 2023

Suite à la mise en application des Règlements Départementaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), il revient aux communes d'exécuter le contrôle obligatoire de leurs points d'eau incendie (PEI).

Ces opérations techniques doivent avoir lieu en Vaucluse au moins une fois tous les deux ans en alternance avec la reconnaissance opérationnelle assurée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours. Dans les Alpes de Haute Provence, le contrôle technique doit être réalisé au moins une fois tous les trois ans.

La grande majorité des points d'eau incendie est raccordée sur le réseau d'eau potable et les compétences nécessaires pour exercer cette mission de contrôle existent au sein du service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

Dans le cadre du Schéma de Mutualisation proposé par la CCPAL, le service Eau et Assainissement a donc conventionné avec plusieurs communes pour la réalisation des contrôles et entretien des bouches et poteaux incendie :

- En 2018 avec les communes de : Apt, Castellet, Céreste, Gargas, Gignac, Saint Pantaléon, Sivergues, Saint Martin de Castillon,
- En 2019 avec les communes de : Auribeau, Rustrel, Saignon, Viens
- en 2020 avec les communes de : Buoux, Caseneuve, Gault, Joucas, Lagarde d'Apt,
- en 2021 avec les communes de : Lioux, Murs, Roussillon
- en 2022 avec la commune de : Villars

Le service effectue également des contrôles à la demande des communes, notamment lors de la création des nouveaux PEI.

Les actions effectuées lors de ce contrôle sont les suivantes :

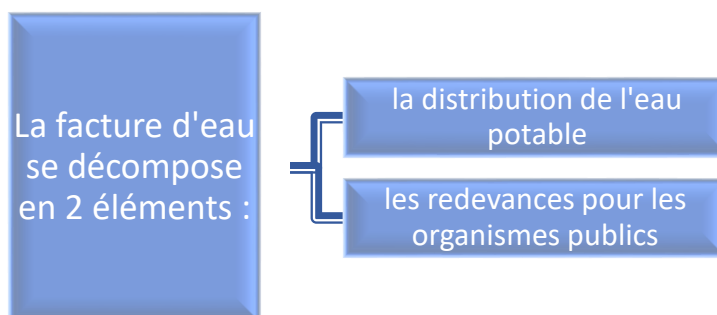
- Aspect général :
 - Géolocalisation (uniquement en cas de création, renouvellement, déplacement)
 - Maintien de l'accessibilité : espace libre, débroussaillage...
 - Maintien de la signalisation : numérotation, peinture
- Bon fonctionnement de l'hydrant :
 - Contrôle de l'état des différents organes et manœuvres de chacun d'entre eux (robinets, vannes, bouchons, dispositifs de décompression...)
 - Inspection visuelle de l'état des joints, des bouchons, du coffre ;
 - Changement des joints si nécessaire ;
 - Mesure du débit nominal sous une pression à 1 bar ;
 - Mesure du débit maximal (limité à 120 m³/h) ;
 - Mesure de la pression statique (dispositif fermé).

La communauté de communes est rémunérée pour chacun des contrôles opérés sur les dispositifs de DECI. **Le tarif pour l'année 2023 est de 43.29 € HT.**

En 2023, 618 contrôles ont été effectués, répartis sur les communes suivantes : Apt, Auribeau, Buoux, Castellet en Luberon, Gignac, Joucas, Lacoste, Lagarde d'Apt, Lioux, Rustrel, Sivergues, St Pantaléon, Villars.

3.8) La tarification du service d'alimentation en eau potable

3.8.1. Décomposition du prix de l'eau



Chacun de ces deux postes est assujéti à la TVA (5.5%). La facturation a lieu 2 fois/an.

La distribution de l'eau potable

Le coût de l'eau potable comprend une part fixe et une part variable qui est proportionnelle aux consommations.

La part fixe correspondant à l'abonnement couvre les charges fixes du service : assurances, remboursements d'emprunts, abonnement, loyers, charges de personnel rendu... Elle est payable d'avance.

La part variable proportionnelle aux consommations, couvre toutes les charges courantes d'exploitation du service : travaux d'entretien sur tous les ouvrages et équipements permettant le fonctionnement de l'exploitation... Elle est due à terme échue.

Les redevances pour les organismes publics (voir détails en annexe n°4)

Le service perçoit pour le compte de l'Agence de l'Eau deux redevances dans le cadre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 :

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est directement proportionnelle au volume d'eau prélevé dans le milieu naturel. Son taux dépend de l'usage et du lieu de prélèvement dans le milieu. La somme perçue permet à l'Agence de l'Eau de financer des actions de préservation de la ressource et d'amélioration de la qualité de l'eau.

La redevance pour la pollution de l'eau d'origine domestique qui permet à l'Agence de l'Eau de financer les opérations visant à la réparation des dommages causés à l'environnement par les rejets de toutes natures dans les eaux.

Le montant de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique est fonction de l'importance de la pollution produite et de l'importance de la commune. Elle concerne tous les usagers de l'eau, qu'ils soient ou non raccordés au réseau d'assainissement collectif. Elle permet à l'Agence de l'Eau de financer la construction et la modernisation des stations d'épuration.

3.8.2 Le tarif de l'eau et son évolution

Les tarifs sont révisés chaque année par délibération du conseil communautaire.

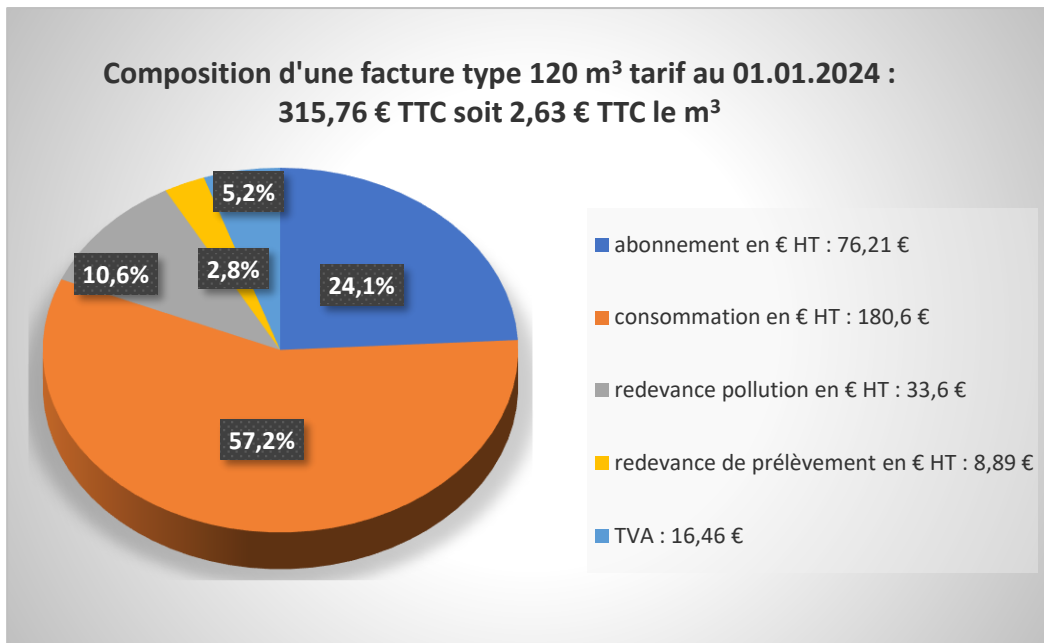


Figure n°24 : graphique composition d'une facture type 120 m³

L'évolution des tarifs décidée par les élus communautaires a pour objectif la réalisation d'importants programmes d'investissements que doit mener le service.

Variation du montant d'une facture-type (120 m³ annuels, Hors Taxes et redevances Agence de l'Eau) :

Evolution 2019/2020	Evolution 2020/2021	Evolution 2021/2022	Evolution 2022/2023
+ 2.48 %	+ 2.49 %	+ 2.26 %	+ 5.99 %

La facture référence type 120m³ permet de réaliser une comparaison entre collectivités. C'est un des indicateurs descriptifs que chaque service doit compléter.

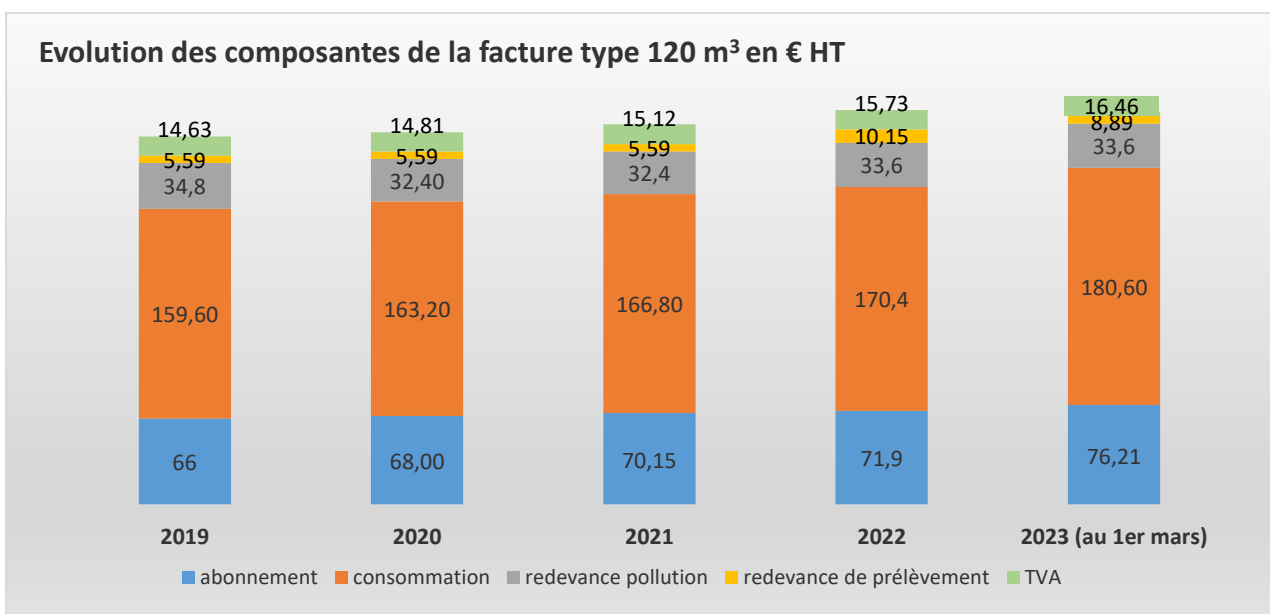


Figure n°25 : graphique évolution des composantes de la facture type 120 m³

3.8.3 Les autres tarifs

Par délibération du conseil communautaire, d'autres tarifs sont également votés :

	Tarifs au 01.01.2024 en € HT (TVA à 10%)
Frais de mise en service	42.40 €
Frais de résiliation	42.40 €
Déplacement à la demande du client : client absent au rendez-vous convenu et intervention non réalisée	53 €
Déplacement à la demande du client : rendez-vous honoré et non justifié	53 €
Déplacement suite à infraction au règlement de service	53 €
Relève de compteur manuelle en vue de facturation suite au refus ou à l'impossibilité d'installer un compteur télérelevé du fait de l'utilisateur	79.50 €

Tableau n°17 : autres tarifs du service

3.8.4 Le taux de recouvrement des factures d'eau

Après envoi des factures par le service, le recouvrement est assuré par le Trésor Public.

L'état des restes à recouvrer au 31/12/2023 pour les factures d'eau émises sur l'exercice 2022 s'établit comme suit : taux d'impayés de **6.85 %**.

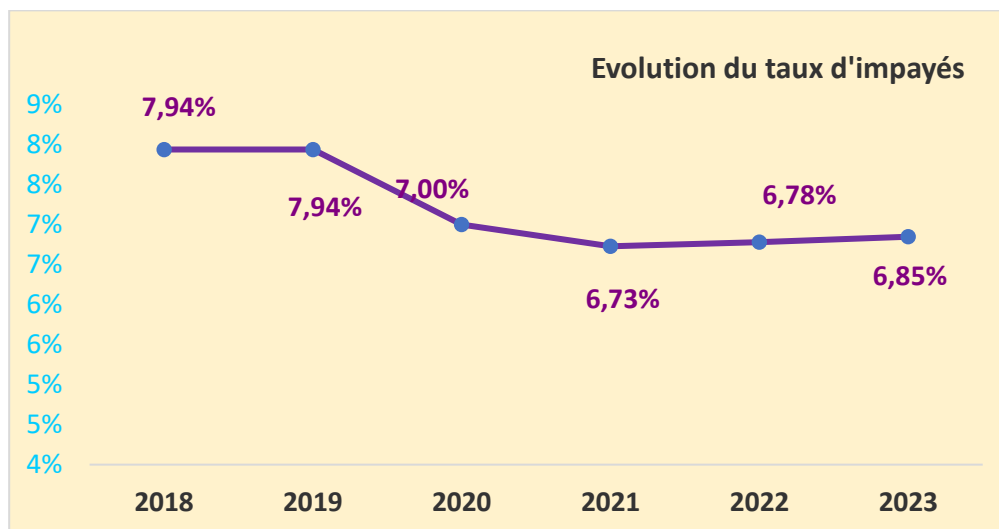


Figure n°26 : graphique évolution du taux d'impayés

3.9) Le bilan financier du service d'eau potable

Le service public d'eau potable est un service public industriel et commercial (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

Ce système implique de créer un budget annexe (distinct du budget principal de la collectivité) et de l'équilibrer en recettes et en dépenses. Les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses.

Ce budget est voté par l'assemblée délibérante de la CCPAL.

3.9.1 Recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement

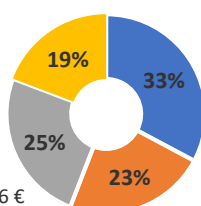
Une présentation simplifiée du compte administratif du budget annexe de l'eau est exposée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses en € HT	3 921 592 €
Total des recettes en € HT	3 806 018 €
Solde d'exécution de l'année	- 115 574 €

Répartition des dépenses de fonctionnement année 2023

- charges générales 1 286 039 €
- charges de personnel 905 624 €
- transfert entre sections 975 292 €
- autres dépenses de fonctionnement 754 636 €



Répartition des recettes de fonctionnement année 2023

- vente de produits fabriqués et prestations (vente d'eau aux abonnés et de travaux de raccordement) 3 364 269 €
- transfert entre sections 213 604 €
- autres recettes 75 334 €

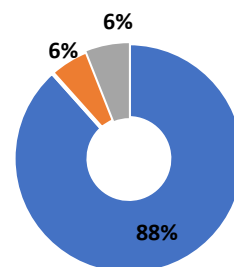


Figure n°27 : graphiques dépenses et recettes de fonctionnement en € HT

Evolution des dépenses et des recettes d'exploitation (en millions d'€ HT)

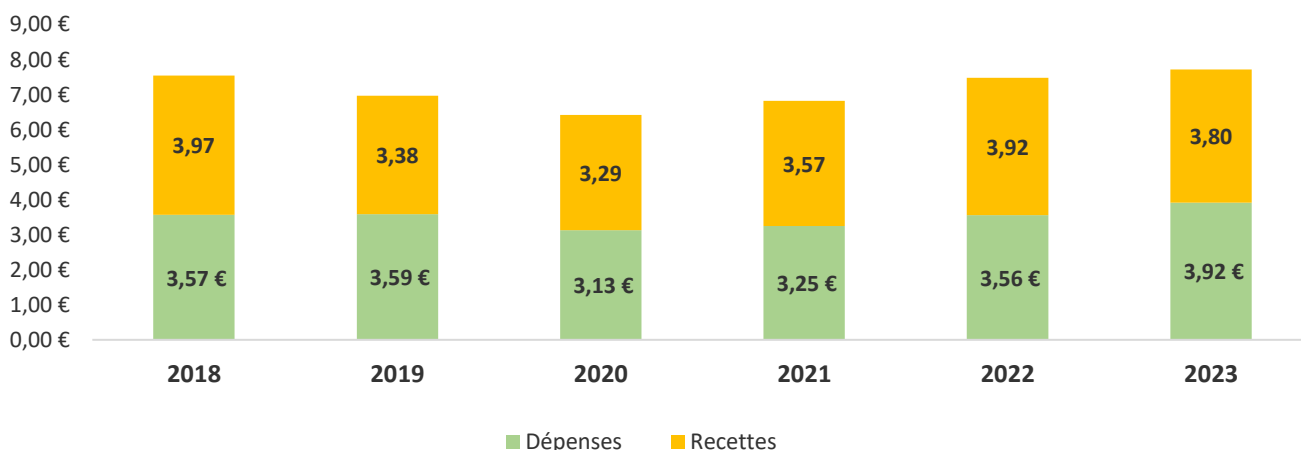


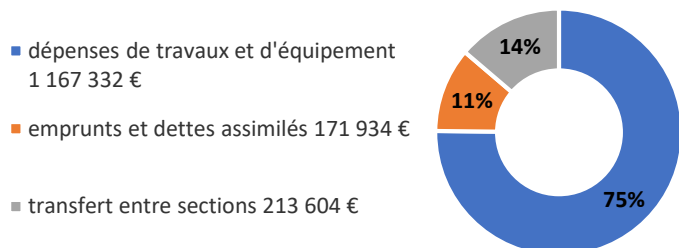
Figure n°28 : graphique évolution des dépenses et recettes de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses en € HT	1 552 870 €
Total des recettes en € HT	1 450 225 €
Solde d'exécution de l'année	- 102 645 €

RESTES A REALISER	
Dépenses en € HT	792 857 €
Recettes en € HT	837 773 €

Dépenses d'investissement année 2023



Recettes d'investissement année 2023

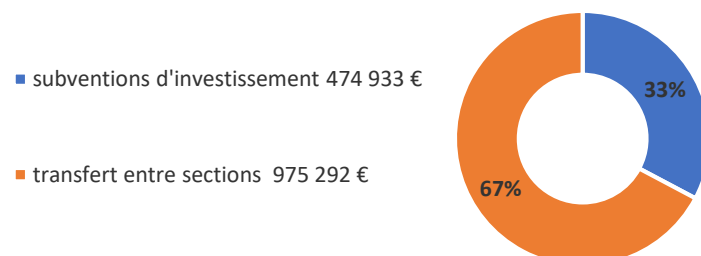


Figure n°29 : graphiques dépenses et recettes d'investissement en € HT

Evolution des dépenses et des recettes d'investissement (en millions d'€ HT)

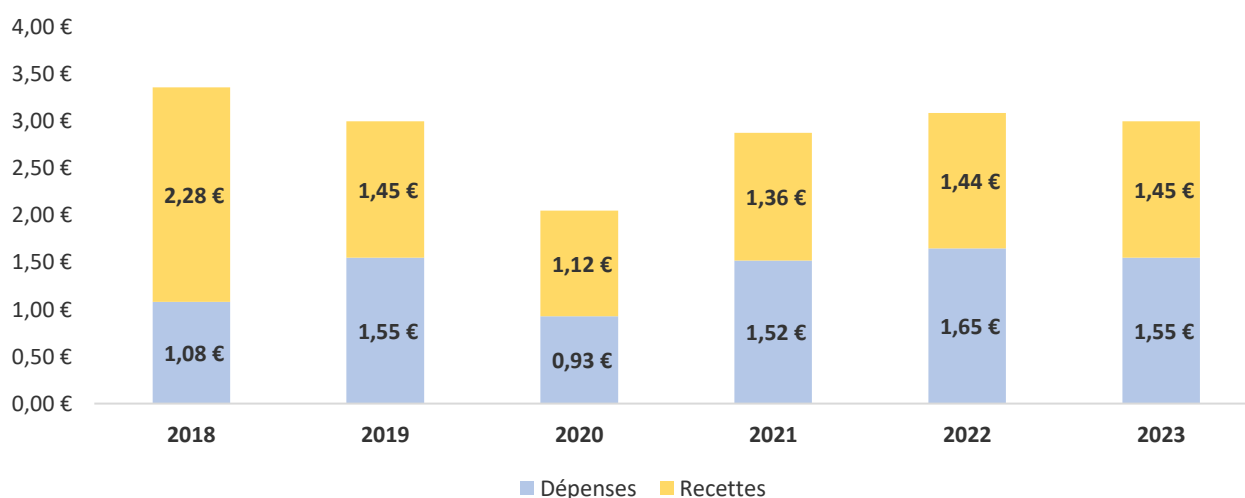


Figure n°30 : graphique évolution des dépenses et recettes d'investissement

3.9.2. Analyse de la dette

En 2023, l'état de la dette du budget annexe de l'eau se présente comme suit :

- ✓ Nombre d'emprunts : 5
- ✓ En cours total de la dette au 31/12/2023 : 1 525 843 €
- ✓ Montant des annuités payées au cours de l'exercice 2023 : 171 934.33 €
- ✓ Montant des intérêts payés sur l'exercice 2023 : 27 414.53 €
- ✓ Durée d'extinction de la dette : 2.35 an

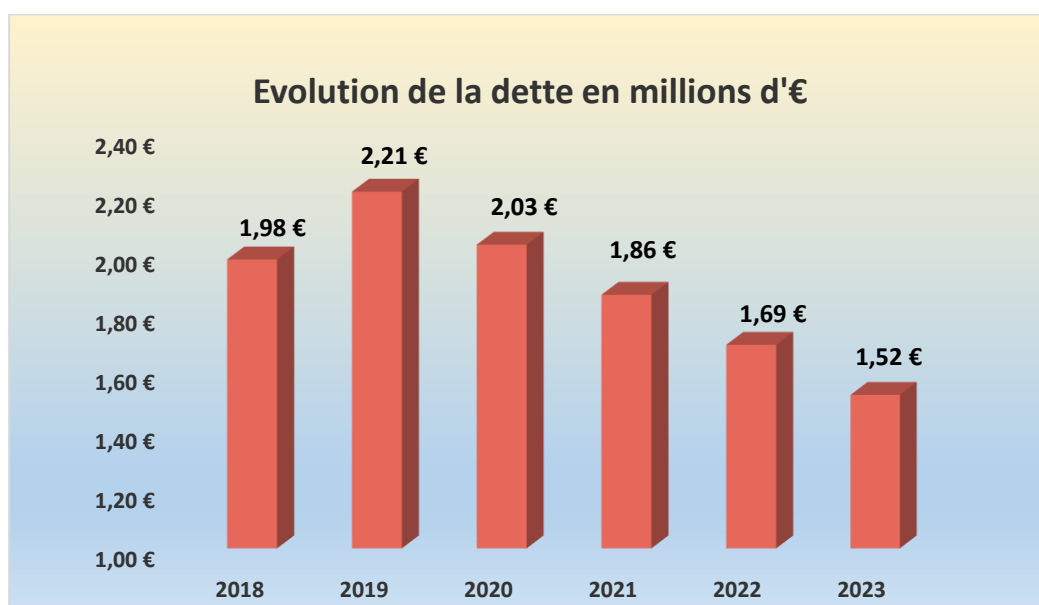


Figure n°31 : graphique évolution de la dette

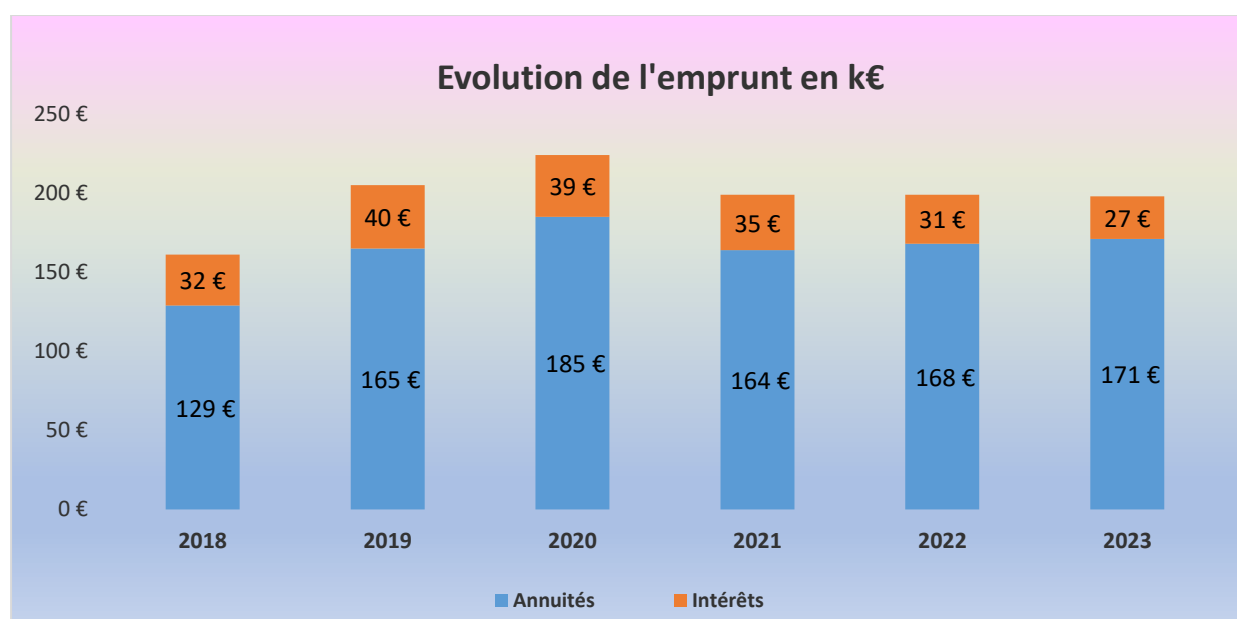
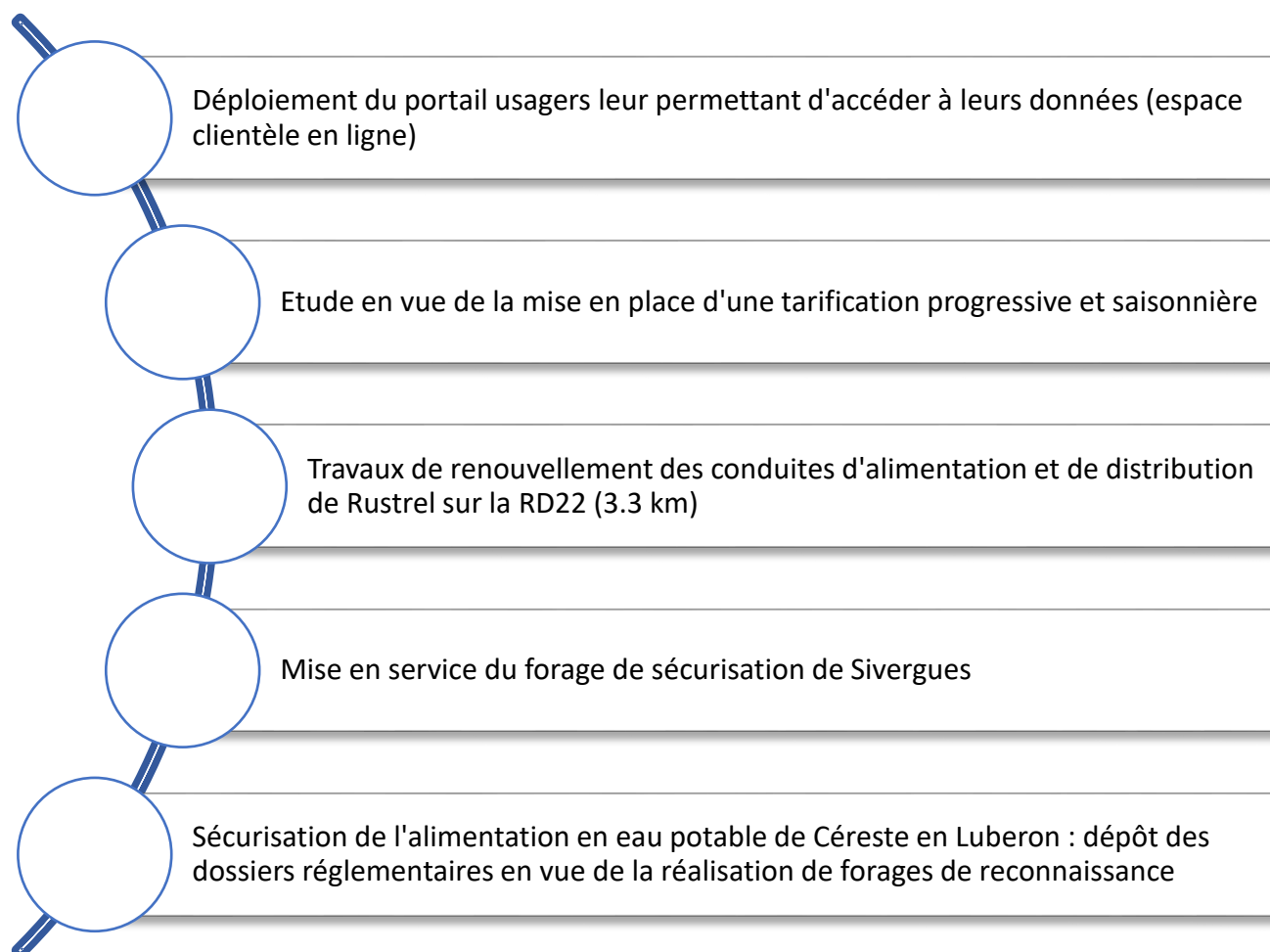


Figure n°32 : graphique évolution de l'emprunt

3.10) Perspectives pour 2024



Annexes

Annexe n°1 : fiche descriptive de l'indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

Annexe n°2 : détail de l'évolution de la production en m³

Annexe n°3 : simulation facture type 120 m³

Annexe n°4 : note de l'Agence de l'eau sur la fiscalité de l'eau édition 2023

Annexe n°5 : synoptique du réseau AEP de la CCPAL

Annexe n°6 : synoptique altimétrique du réseau AEP de la CCPAL

ANNEXE n°1 : Fiche descriptive de l'indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	96

ANNEXE n°2 :

Détail de l'évolution de la production en m³

Commune	Evolution production en m ³					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
APT	1 475 437	1 307 070	1 366 888	1 360 433	1 154 671	1 000 666
AURIBEAU	5 448	7 243	13 334	13 023	7 640	7 415
BUOUX	8 322	9 274	8 678	7 657	6 491	6 246
CASENEUVE	11 974	12 583	11 055	7 792	8 018	14 071
CASTELLET EN LUBERON	16 897	14 369	17 286	14 530	13 589	13 715
CERESTE EN LUBERON	142 028	130 467	137 528	110 820	108 457	110 240
GIGNAC	3 130	3 484	2 908	2 414	2 123	0
LAGARDE D'APT	/	/	/	/	/	/
RUSTREL	8 772	4 176	10 478	25 812	23 695	22 832
SAIGNON	109 401	117 457	131 389	111 870	97 293	99 076
ST MARTIN DE CASTILLON	86 861	99 549	99 677	123 657	84 079	75 360
SIVERGUES	1 322	1 854	1979	2 826	2 558	2 483
VIENS	4 954	11 921	30 938	3 768	129	316
TOTAL	1 874 546	1 719 447	1 832 138	1 784 602	1 508 743	1 352 420
Variation année N/N-1	+ 0.7 %	- 8.3 %	+ 6.6 %	-2,6 %	-15,5 %	- 10.3 %

ANNEXE n°3 : Simulation facture type 120 m³

SIMULATION DE LA FACTURE TYPE 120 m ³ POUR L'EAU POTABLE						
CCPAL	Quantité	Prix unitaire 01/01/22	Montant 01/01/22	Prix unitaire 01/03/23	Montant 01/03/23	Evolution
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement annuel	1	71,90 €	71,90 €	76,21 €	76,21 €	
Consommation en m ³	120	1,42 €	170,40 €	1,505 €	180,60 €	
Total eau (hors taxes)/an			242,30 €		256,81 €	5,99%
Prix moyen/m ³			2,02 €		2,14 €	
REDEVANCES ORGANISMES PUBLICS						
Redevance de prélèvement par m ³ (préservation des ressources en eau)	120	0,0846 €	10,15 €	0,0741 €	8,89 €	
Redevance pollution par m ³ (lutte contre la pollution)	120	0,28 €	33,60 €	0,28 €	33,60 €	
Total redevances (hors taxes)/an			43,75 €		42,49 €	-2,88%
Prix moyen/m ³			0,36 €		0,35 €	
TOTAL GENERAL HORS TVA						
Total HT			286,05 €		299,30 €	4,63%
Prix moyen/m ³			2,38 €		2,49 €	
TVA (5,5%)			15,73 €		16,46 €	
TOTAL GENERAL TCC						
Total TTC			301,78 €		315,76 €	4,63%
Prix moyen/m ³			2,51 €		2,63 €	

ANNEXE n°4 :

Note de l'Agence de l'eau sur la fiscalité de l'eau

ÉDITION 2024

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

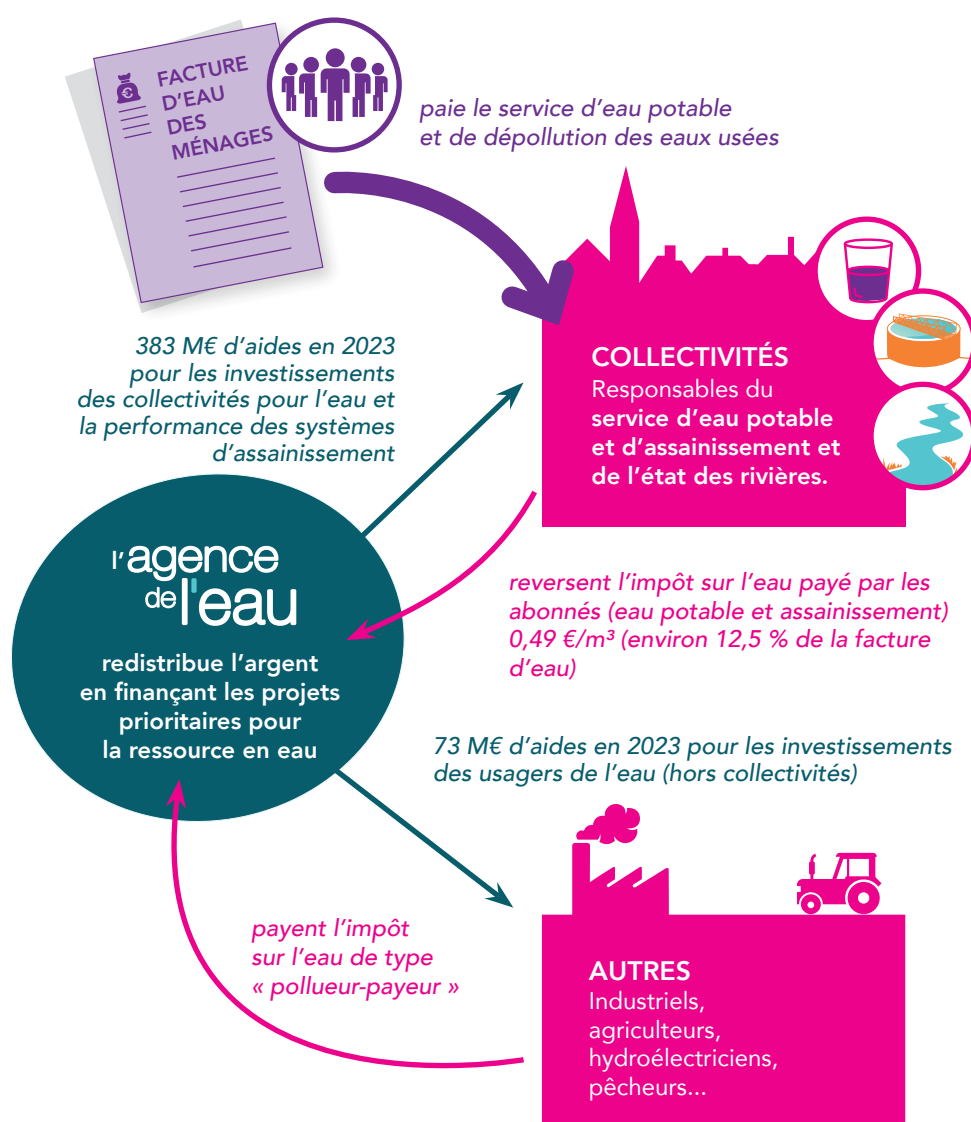
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,95 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **12,5 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6 119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

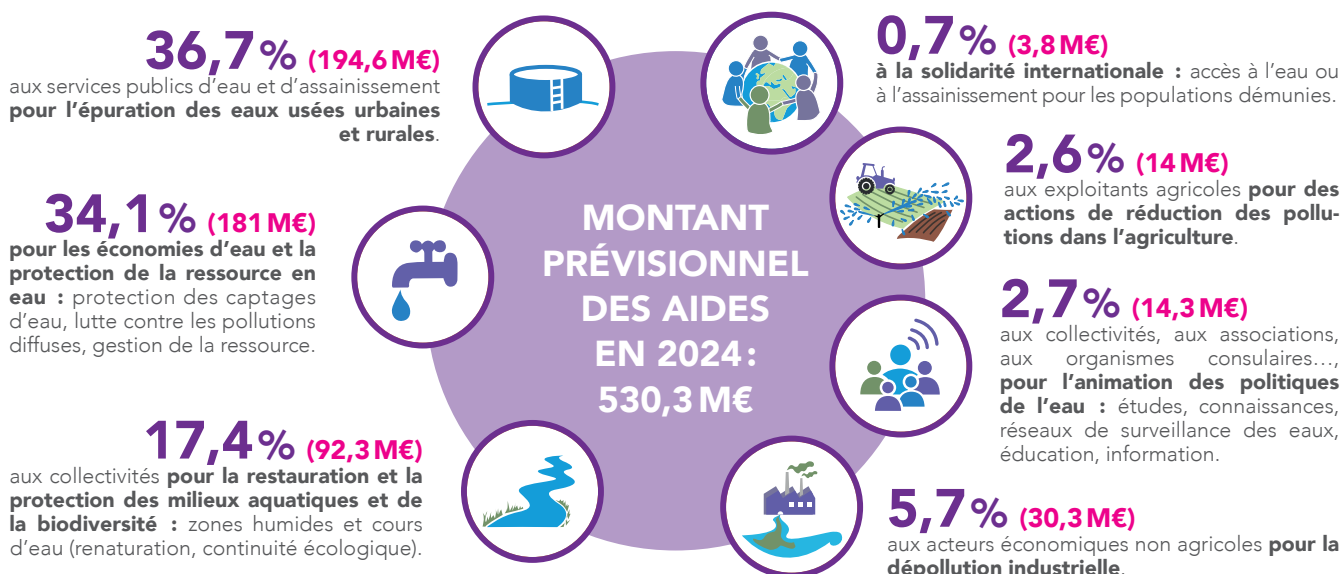
2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

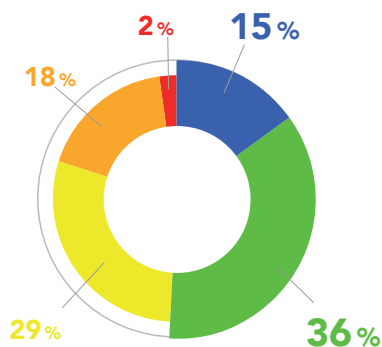


- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

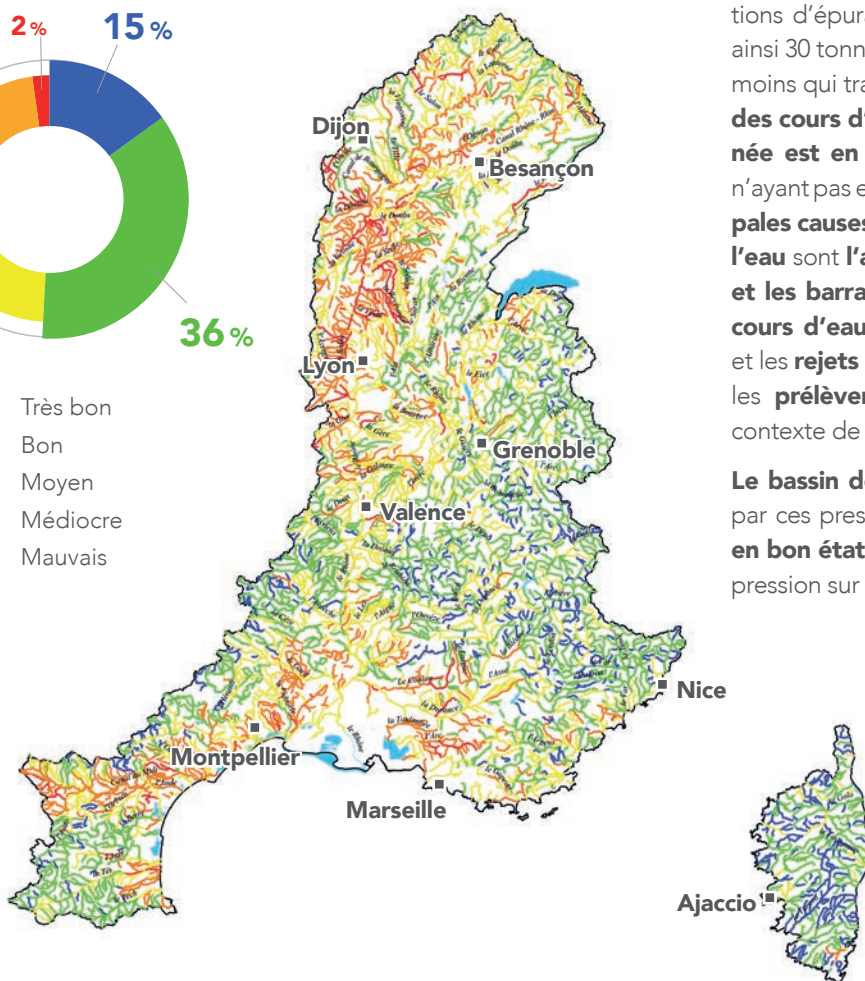
QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières** et les **barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

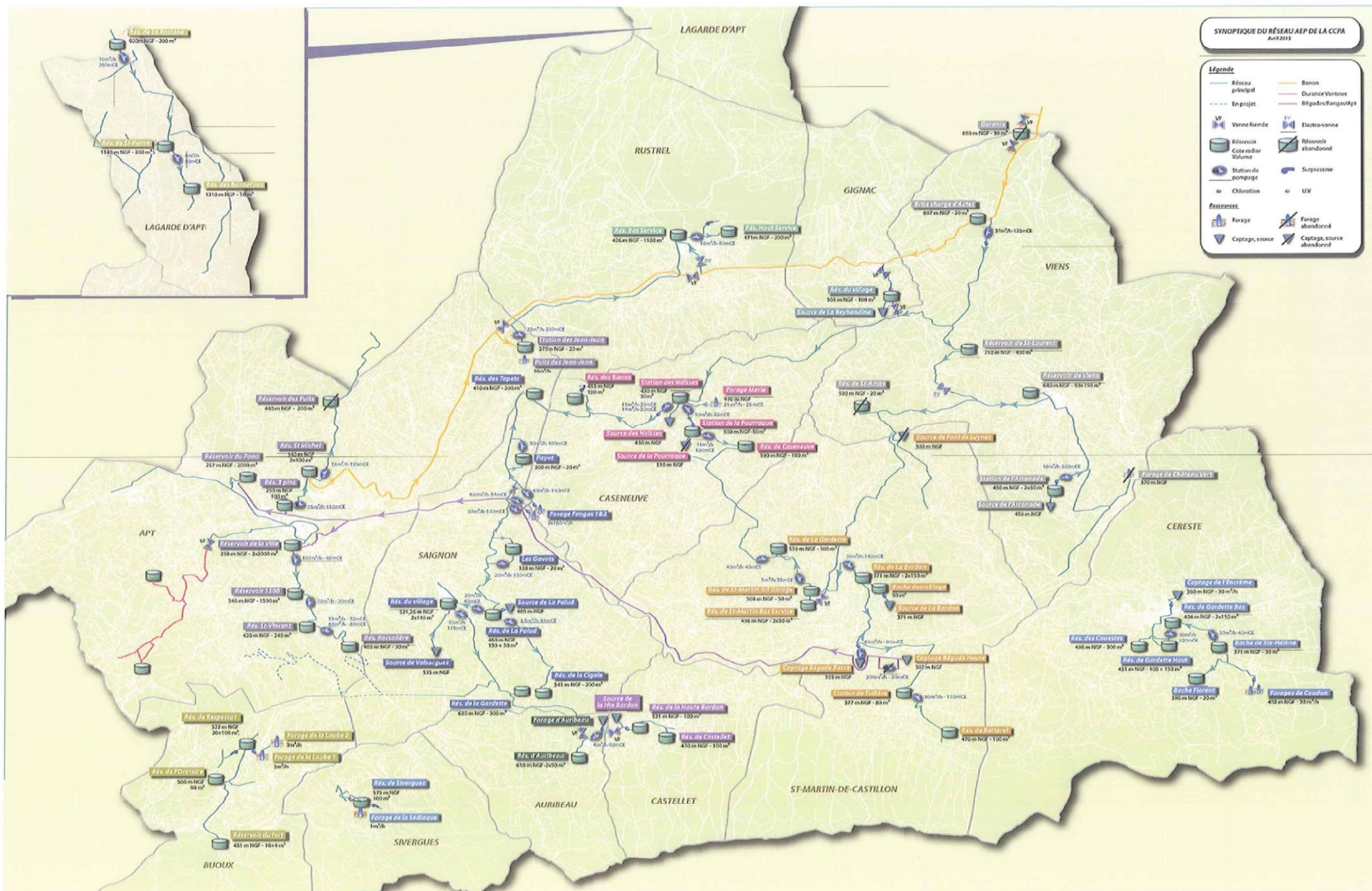
- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

ANNEXE n°5 :

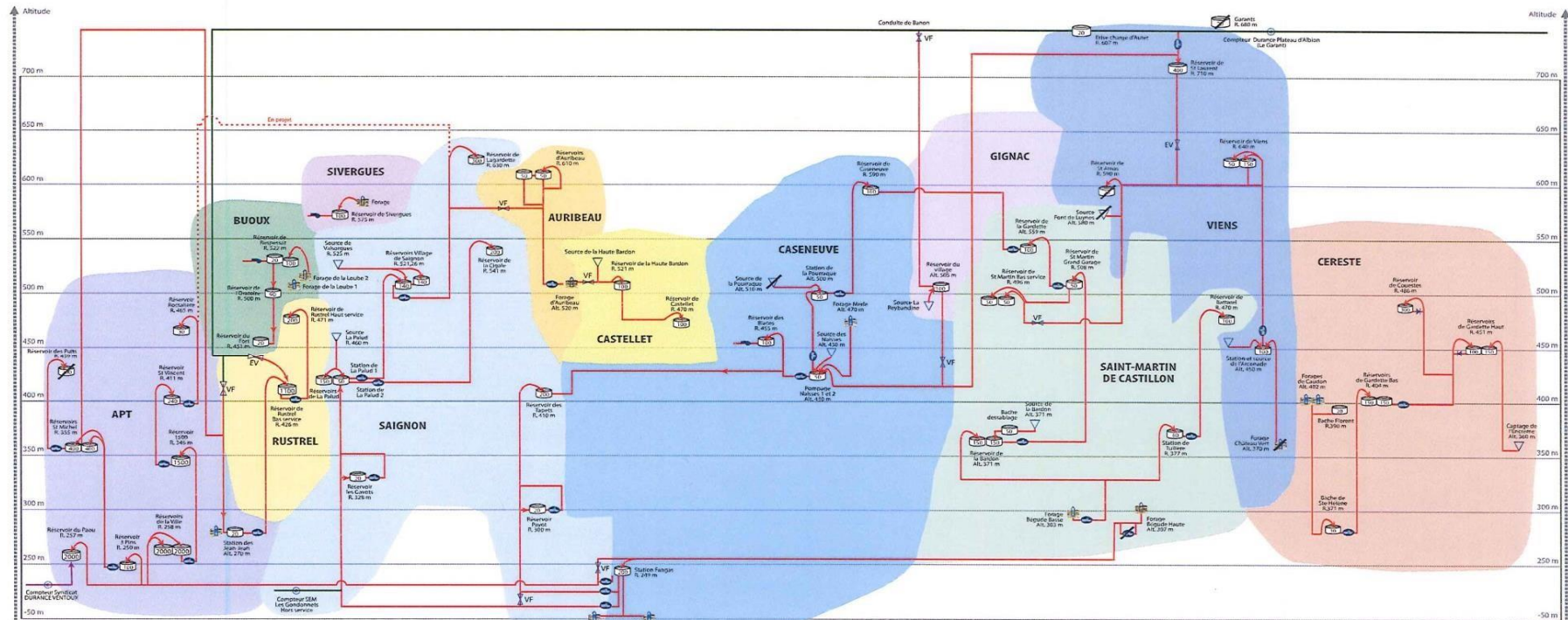
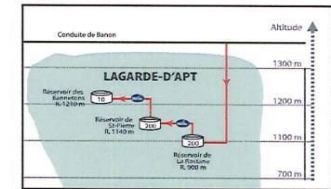
Synoptique du réseau AEP de la CCPAL



ANNEXE n°6 :

Synoptique altimétrique du réseau AEP de la CCPAL

SYNOPTIQUE ALTIMÉTRIQUE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE DE LA CCPA Avril 2015





APT, AURIBEAU, **BONNIEUX**, BUOUX,
CASENEUVE, CASTELLET-EN-LUBERON,
CÉRESTE, GARGAS, **GIGNAC**, GOULT,
JOUCAS, LACOSTE, **LAGARDE D'APT**,
LIOUX, **MÉNERBES**, MURS, **ROUSSILLON**,
RUSTREL, **SAIGNON**, SAINT-MARTIN-
DE-CASTILLON, **SAINT-PANTALÉON**,
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT, **SIVERGUES**,
VIENS, **VILLARS**.

” Un territoire, des communes...votre Interco !
Pour un développement solidaire, durable et
authentique de notre territoire. “

**Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon**

81 avenue Frédéric Mistral - 84 400 APT
T. 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr
www.paysapt-luberon.fr